

**Contribution des organismes des Nations Unies
à la préservation et à la gestion
du patrimoine culturel et naturel
de l'Asie et du Pacifique**

Etabli par

Toman Hutagalung

Joseph A. Sawe

Corps Commun d'inspection



**Genève
1983**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
RESUME		iii
I. INTRODUCTION	1 - 7	1
II. PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT	8 - 32	4
A. Le cadre	8 - 11	4
B. Les ressources du patrimoine	12 - 20	4
C. Problèmes majeurs	21 - 32	7
III. CONSERVATION ET GESTION DU PATRIMOINE	33 - 73	11
A. Questions de politique générale et cadre législatif	33 - 39	11
B. Organisation et coordination administrative	40 - 46	12
C. Formation professionnelle et recherche	47 - 56	14
D. Information et sensibilisation du public	57 - 61	17
E. Coopération régionale	62 - 73	18
IV. COOPERATION INTERNATIONALE	74 - 127	22
A. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	74 - 81	22
B. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	82 - 89	24
C. Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	90 - 96	26
D. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	97 - 105	28
E. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	106 - 122	30
F. Autres organismes des Nations Unies	123	34
G. Programmes bilatéraux et organisations non gouvernementales	124 - 127	35

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
V. RESUME DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .	128 - 136	37
A. Principales conclusions	128 - 135	37
B. Recommandations	136	39

Annexes

- Annexe 1 : Principes directeurs et cadre législatif et administratif de la conservation du patrimoine dans certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique
- Annexe 2 : Activités récentes de conservation du patrimoine en Asie et dans le Pacifique avec l'aide du système des Nations Unies
- Annexe 3 : Ratification des traités multilatéraux et participation aux programmes de conservation de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique
- Annexe 4 : Situation concernant la protection du patrimoine naturel et culturel par rapport à la superficie, en Asie et dans le Pacifique

RESUME

Comment mettre un terme à la dégradation des ressources de l'environnement - air, eau, sol, forêts, faune et flore sauvages et patrimoine culturel - c'est là, depuis une dizaine d'années, le sujet de nombreuses conférences, conventions, stratégies et résolutions de l'Organisation des Nations Unies - en particulier de l'Assemblée générale des Nations Unies - et des institutions qui lui sont reliées. Ces conférences, instruments et directives d'organes délibérants, que le chapitre I passe en revue, ont donné à certaines organisations du système des Nations Unies le mandat de participer activement à la protection et à la gestion de l'environnement, et en particulier du patrimoine culturel et naturel, et de soutenir les efforts déployés dans ce domaine par les pays en développement. Le présent rapport est spécialement consacré à la région de l'Asie et du Pacifique, qui possède un patrimoine millénaire extrêmement riche et varié.

Le chapitre II expose l'intérêt que ce patrimoine présente, à de multiples égards, du point de vue de la capacité de développement socio-économique de la région. Outre sa valeur spirituelle, sociale, éducative, écologique, médicale et autre, le patrimoine culturel et naturel représente une importante source de recettes, notamment par le tourisme et par l'exploitation commerciale des ressources des forêts, de la flore et de la faune sauvages et de la mer. Pour les communautés rurales en particulier, les ressources de ce patrimoine sont vitales en tant que moyen de subsistance et source de revenus. Cependant, leur saine gestion dans l'optique d'une prospérité qui se transmette aux générations à venir est compromise par la croissance démographique que connaissent plusieurs pays et qui s'accompagne de vastes plans de modernisation et d'urbanisation et de processus d'industrialisation intensive, entraînant dans certains cas une dégradation de l'environnement, une déforestation et une désertification rapides ainsi que la quasi-extinction de certaines espèces sauvages.

Les gouvernements de la région sont conscients de ces problèmes et ont adopté un ensemble de mesures pour y faire face, aux échelons national et régional. Ces efforts et le soutien que leur prête le système des Nations Unies font l'objet du chapitre III. Pour louables qu'elles soient, les dispositions prises par de nombreux pays peuvent n'être pas adéquates pour assurer une gestion saine et suivie des ressources de leur patrimoine et une utilisation optimale de la contribution du système des Nations Unies. De manière générale, il serait souhaitable que les gouvernements de la région établissent des stratégies à long terme, globales et logiquement articulées, de conservation des ressources qui soient en harmonie avec les approches adoptées aux échelons régional et international; qu'ils renforcent leurs institutions centrales ayant un rôle de coordination en matière d'environnement pour promouvoir une approche intégrée et équilibrée des questions de conservation du patrimoine; qu'ils fassent une large place à la formation et à l'acquisition systématique de connaissances spécialisées à l'échelon national, en tant qu'objectif de coopération avec les organismes des Nations Unies en matière de développement, et enfin, qu'ils veillent à ce que les programmes de conservation fassent appel à la pleine participation de tous les secteurs de la population, en particulier à l'échelon local.

Le chapitre IV est consacré à une évaluation de la contribution et du degré d'efficacité de cinq organismes et institutions du système des Nations Unies, CESAP, FAO, PNUD, PNUE et UNESCO. Leurs apports financiers, indiqués à l'Annexe 2

apparaissent faibles en comparaison de l'ensemble des besoins, mais dans leur rôle de conseillers, de catalyseurs et de promoteurs, ils ont obtenu certains résultats remarquables. Citons en particulier, pour la CESAP et le PNUE, l'adoption de programmes d'action sous-régionaux en matière d'environnement par les gouvernements de la région; pour la FAO et le PNUD, la création de nombreuses réserves et parcs naturels et la formulation de principes et de directives en la matière; et pour l'UNESCO et le PNUD, la restauration de monuments architecturaux et leur meilleure conservation, ainsi qu'un important renforcement des capacités techniques nationales de conservation du patrimoine culturel dans plusieurs pays. Non moins appréciable a été le rôle joué par d'autres organisations du système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, par des donateurs bilatéraux et par des organisations non gouvernementales - en particulier l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Au chapitre V, les inspecteurs procèdent à une brève analyse critique des résultats obtenus par le système des Nations Unies et ils font certaines recommandations, à savoir en particulier que les organisations concernées aident les gouvernements à formuler des stratégies de conservation à long terme, à établir quatre programmes sous-régionaux de formation à la gestion de la nature et des parcs naturels et à adhérer aux traités multilatéraux de conservation du patrimoine; que les activités de la FAO aient systématiquement pour but la création d'une autosuffisance nationale et le renforcement des liens de coopération technique entre pays en développement; que l'UNESCO accorde plus d'attention aux aspects administratifs de la conservation du patrimoine culturel et prête son assistance à la mise en place d'un système d'entraide entre les laboratoires nationaux de conservation de la région.

I. INTRODUCTION

1. La présente étude, qui fait suite à des rapports antérieurs du Corps commun d'inspection sur le même sujet en Afrique et en Amérique latine 1/, s'inscrit dans le contexte d'une reconnaissance croissante sur le plan international de la nécessité de prendre des mesures plus efficaces pour la préservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel de l'humanité. Cette reconnaissance a été préparée au cours des années par des traités multilatéraux et par des conférences, des résolutions et des stratégies internationales visant à promouvoir des processus de développement qui soient rationnels du point de vue de l'environnement et écologiquement viables. Ces efforts de promotion, auxquels le système des Nations Unies a pris une part prééminente, ont été marqués par les étapes suivantes : Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB), mis sur pied en 1970 pour appeler l'attention des milieux scientifiques sur les effets de l'activité humaine sur les ressources de la biosphère; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en 1972 et qui a conduit à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (1971); la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972); la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1973) et autres traités ultérieurs d'objet analogue (voir annexe 3); la Stratégie mondiale de la conservation, lancée en 1980; et la Charte mondiale de la nature, adoptée en 1982 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 37/7.

2. Parmi les autres conférences mondiales qui se sont tenues sous les auspices des institutions du système des Nations Unies ces dernières années et qui se rattachent à des degrés divers au sujet à l'examen, on peut citer : la Conférence mondiale de la population (Bucarest, 1974), la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Vancouver, 1976), la Conférence des Nations Unies sur la désertification (Nairobi, 1977), la Conférence mondiale de la FAO sur la réforme agraire et le développement rural (Rome, 1979), la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (Nairobi, 1981) et, plus récemment, la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles (Paris, 1982). Citons aussi la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982), qui a pour objet de réglementer l'exploitation des ressources des océans considérées comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité.

3. En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté récemment une série de résolutions 2/ appelant l'attention de la communauté internationale sur

1/ Centre d'étude et de documentation du Caire pour l'histoire de l'art et de la civilisation de l'Egypte ancienne (JIU/REP/72/8); Centre régional de formation de Jos (Nigéria) pour la préservation du patrimoine culturel et naturel (JIU/REP/74/8); Programmes régionaux de formation de Mweka et de Garoua relatifs à la conservation de la faune africaine (JIU/REP/79/1) et rapport intérimaire (JIU/REP/83/3); et contribution des organismes des Nations Unies à la préservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel de l'Amérique latine (JIU/REP/82/5).

2/ Voir, par exemple, les résolutions 34/74, 34/188, 35/5, 35/7, 35/127, 35/128, 36/7 et 36/64 de l'Assemblée générale.

les questions de protection et de préservation de l'environnement et sur le fait que ces questions correspondent à une exigence de la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement ^{3/}. Dans un domaine très proche d'activités, l'Assemblée générale, par sa résolution 3345 (XXIX) du 17 décembre 1974, a demandé que des travaux de recherche multidisciplinaires et coordonnés soient faits pour assurer la synthèse, l'intégration et l'avancement des connaissances actuelles sur les relations entre la population, les ressources, l'environnement et le développement, de façon à aider les Etats membres, en particulier les pays en développement, et les institutions des Nations Unies à régler les problèmes multidimensionnels complexes qui se posent à eux à cet égard dans le contexte du développement économique et social. Ce projet de recherche, qui a pour but de déterminer les interactions que le processus de développement déclenche entre population, ressources et environnement, intéresse tout particulièrement la région de l'Asie et du Pacifique, en raison de la pression démographique qui s'exerce sur les sites historiques, la nature et les ressources naturelles en général dans la plus grande partie de cette région.

4. En outre, une déclaration commune intitulée "Déclaration sur les politiques et les procédures environnementales relatives au développement économique", a été signée à New York en février 1980 par la Banque mondiale et les banques régionales de développement, la Commission des communautés européennes, l'Organisation des Etats américains, le PNUD et le PNUE. Dans cette déclaration commune, les signataires réaffirment leur adhésion aux principes et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.

5. Ces dernières années, la région de l'Asie et du Pacifique a accueilli un certain nombre de conférences internationales, à savoir le Huitième Congrès forestier mondial (Djakarta, 1978); les 15ème et 16ème sessions de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN, voir par. 126) (Ashkhabad, 1978 et Nouvelle-Zélande, 1981, respectivement); la Troisième Réunion de la Conférence des Parties à la CITES (New Delhi, 1981) et le Troisième Congrès mondial sur les parcs nationaux (Bali, 1982).

6. Les conférences, conventions, résolutions et déclarations mentionnées ci-dessus ont donné mandat à des organisations du système des Nations Unies, en particulier la FAO, le PNUE et l'UNESCO, de contribuer à promouvoir la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel de l'humanité et plus particulièrement de soutenir les efforts faits dans ce domaine par les pays en développement. En conséquence, le but de la présente étude est brièvement le suivant :

a) mettre en lumière la valeur que les ressources du patrimoine représentent pour le développement économique et social, et la contribution qu'elles lui apportent, ainsi que les principales contraintes qui pèsent sur la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel et sur l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique;

b) passer en revue les efforts, individuels et collectifs, de conservation faits par les gouvernements de la région et le concours que leur prêtent les organisations du système des Nations Unies; et,

c) recommander des mesures tendant à améliorer et à accroître le concours du système des Nations Unies dans ce domaine de la coopération internationale.

^{3/} Voir résolution 35/36 de l'Assemblée générale, paragraphe 41 de l'annexe.

7. Pour mener cette étude, les Inspecteurs se sont rendus au siège de la FAO, de l'UNESCO, du PNUD, de la CESAP, de la Banque asiatique de développement (BASD) et de la Banque mondiale et au Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, ainsi que dans un certain nombre de pays de la région, afin de s'informer directement des activités menées sur place en ce qui concerne la conservation du patrimoine. Ils ont aussi vu un certain nombre de projets en cours d'exécution, bénéficiant de l'appui d'institutions des Nations Unies, dans plusieurs pays : Inde, Indonésie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Thaïlande. Un certain nombre de pays, dont l'Australie, la Chine, le Japon et la Nouvelle-Zélande, et d'organisations internationales non gouvernementales, dont l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la New York Zoological Society, la Frankfurt Zoological Society et le Fonds mondial pour la nature (WWF), leur ont donné de très utiles renseignements sur leurs activités dans ce domaine. En outre, ils ont consulté de nombreux documents et rapports sur les projets locaux. Les Inspecteurs remercient tous ceux qui ont contribué à la présente étude. Leur gratitude s'adresse, en particulier, aux gouvernements des pays où ils se sont rendus pour l'intérêt que ceux-ci ont manifesté à l'égard de cette étude, ainsi qu'aux représentants résidents du PNUD dans la région de l'Asie et du Pacifique et aux fonctionnaires des institutions des Nations Unies pour leur précieux concours.

II. PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT

A. Le cadre

8. La région de l'Asie et du Pacifique s'étend sur une vaste zone de 31 millions de km², qui va de la frontière occidentale de l'Iran jusqu'à la limite orientale des îles Cook et de l'extrême nord de la Chine jusqu'aux régions de l'Antarctique qui sont sous la juridiction de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au sud. D'après les estimations de 1982, la région compte 2,5 milliards d'habitants, ce qui représente 56 % de la population mondiale.

9. Il existe une extrême diversité entre les pays de la région, en termes de superficie, de niveau de développement et de patrimoine culturel. Ainsi, le patrimoine des pays du sous-continent asiatique et des îles environnantes, dont la richesse témoigne de l'interaction d'influences culturelles diverses, est à certains égards très différent du patrimoine des petits pays et territoires insulaires du Pacifique Sud, qui sont longtemps restés à l'écart des courants culturels, et il est également différent du patrimoine de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, où l'empreinte européenne est très marquée.

10. La classification biogéographique établie et mise au point par l'UICN et le PNUE répartit la faune et la flore de la région en cinq grands groupements géographiques (régions), chacun d'eux étant subdivisé en groupements plus restreints (sous-régions), avec 52 sous-régions biogéographiques au total, dont 13 uniquement en Australie. Cette diversité, qui s'accompagne de grandes différences climatiques allant de zones tropicales chaudes et humides à des zones tempérées et froides, a profondément influencé l'évolution du patrimoine naturel, aboutissant dans certains cas à un haut degré d'endémisme. On peut citer, à titre d'exemple, l'évolution parallèle des marsupiaux d'Australie et ceux de l'île voisine de l'Irian Jaya/Papouasie-Nouvelle-Guinée.

11. Egalement importantes sont les formations géologiques et l'activité volcanique, qui ont contribué à enrichir le patrimoine de la région. Par exemple, le parc Sagarmatha, au Népal, qui comprend le pied sud de l'Everest, a été inscrit en 1979 sur la liste des grands sites du Patrimoine mondial. Le Fuji-Yama (d'origine volcanique), dans le parc national Fuji-Hakone-Izu de l'île de Honshu, qui tient une grande place dans la vie religieuse, sociale et artistique du Japon, attire, dit-on, des millions de visiteurs chaque année. Le Neemegetu Nasin, en Mongolie, contient le plus important cimetière de dinosaures qui existe en Asie centrale et l'on y retrouve une très grande variété d'espèces de dinosaures. Cependant, les éruptions volcaniques et les tremblements de terre, si fréquents au Japon et en Indonésie, imposent leur loi et requièrent des précautions particulières, la capacité d'adaptation rapide étant une condition de survie. En avril 1982, une série d'éruptions du Galunggung, à Java, a causé des dégâts matériels s'élevant à environ 50 milliards de rupiahs (73 millions de dollars des Etats-Unis, au taux de change d'avril 1982).

B. Les ressources du patrimoine

1. Patrimoine culturel

12. Le patrimoine culturel de la région Asie-Pacifique est d'une extrême richesse et compte, dans divers pays, des trésors architecturaux d'une grande magnificence et des monuments historiques datant de plusieurs milliers d'années.

La valeur et l'influence de ce patrimoine dépassent le cadre de la région. Attirant des visiteurs du monde entier, il contribue pour beaucoup à la florissante industrie touristique de la région, qui est une importante source d'emplois et de devises pour de nombreux pays. Cependant, la valeur intrinsèque de ce patrimoine n'est pas, pour les peuples de la région, essentiellement touristique ou économique. Elle tient à ce que ce patrimoine est l'expression des valeurs spirituelles et sociales des communautés et contribue à leur sentiment d'identité culturelle et d'harmonie spirituelle. Le patrimoine culturel est, en effet, un important facteur d'unification et fournit un code de comportement social. Les grands temples, tels que le Sheesh Mahal, au Pakistan, ou les maisons des esprits des Abelams de Papouasie-Nouvelle-Guinée, sont les centres autour desquels se déroulent la plupart des activités de la communauté, y compris les délibérations politiques. Là où l'érosion culturelle est peu perceptible, par exemple dans de nombreuses îles du Pacifique-Sud, dans certaines parties de la Malaisie et de l'Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les communautés jouissent d'une grande stabilité et vivent en communion avec la nature.

13. Mais ce n'est pas seulement l'aspect architectural du patrimoine qui exerce une attraction; des manifestations culturelles, telles que le festival annuel de Sanno au sanctuaire Hie, datant de la période Edo (1603-1867), qui est l'un des plus importants festivals de Kyoto, et le festival Poson à Sri Lanka, qui commémore l'introduction du bouddhisme dans l'île en 247 av. J.-C. et qui se déroule autour des temples de Mihintale et de Anuradhapura, attirent de nombreux visiteurs du pays et de l'étranger.

14. D'une valeur et d'un intérêt tout particuliers pour l'humanité, les modes de vie des communautés humaines du passé peuvent être, en partie, reconstitués à partir de matériaux et vestiges préservés dans les sites archéologiques et anthropologiques. Ainsi, Arnhem Land dans le parc national de Kakadu (désigné en 1981 au nombre des biens du Patrimoine mondial) comprend plus de 1 000 sites qui apportent des témoignages, remontant à 20 000 ans, des premiers établissements aborigènes en Australie 4/. Les ruines du village Non-Madol à Ponape, dans les îles Christmas, construit il y a quelque 700 ans, révèlent les relations harmonieuses que l'homme du Pacifique avait su établir avec son environnement marin, tandis que le principal monument funéraire, Nan Douwas, est un exemple unique en Océanie d'architecture de pierre remontant à l'époque préhistorique. La grotte Niah en Malaisie, où l'on a aussi trouvé l'un des plus anciens (40 000 ans) crânes modernes d'Asie, conserve toute une période ininterrompue de l'évolution culturelle de l'homme en Asie du Sud-Est, avec la confection et l'utilisation d'outils de pierre. Enfin, l'une des plus grandes civilisations du monde, la civilisation d'Angkor Vat, que préserve l'ensemble des temples du parc national d'Angkor Vat, au Kampuchea, et où l'on protège aussi le Kouprey presque éteint de nos jours, montre comment cette civilisation s'est développée et a coexisté avec la jungle. Les connaissances que nous apportent ces éléments du patrimoine peuvent contribuer à la formulation de politiques en matière de gestion et de mise en valeur des ressources environnementales en vue d'un développement socio-économique auto-entretenu.

2. Patrimoine naturel

15. Le patrimoine naturel de la région comprend aussi bien les marsupiaux d'Australie, l'éléphant et le rhinocéros, de nombreuses espèces de primates, les pandas, les tigres, les léopards et les lions, que les oiseaux de paradis

4/ Australian Heritage Commission, Annual Report 1980/81.

et les perroquets, les coraux et les multitudes de poissons colorés qui vivent autour, etc., et il comprend aussi diverses formations végétales, telles que les forêts composées presque exclusivement de diptérocarpacées et autres forêts tropicales.

16. Ce patrimoine naturel procure des avantages économiques qui vont de la production quotidienne de vivres, de bois de feu et de marchandises telles que les épices, l'huile végétale, les fibres, etc., jusqu'à l'extraction à une grande échelle de bois d'oeuvre à des fins commerciales. Par exemple, la CESAP estime que la région fournit environ 70 % des exportations mondiales de bois tropicaux. S'il est indispensable d'exploiter les ressources forestières pour satisfaire les besoins vitaux quotidiens de la population et obtenir des ressources pour le développement par l'exportation de bois de construction et autres produits forestiers, il s'ensuit une déforestation de plus en plus inquiétante, comme on le verra ci-après à la section C.

17. La faune de la région constitue, en particulier, une source importante de nourriture, notamment pour la population rurale. La FAO estime que la majeure partie des protéines animales consommée par la population rurale des zones tropicales provient de la faune sauvage 5/. En conséquence, le développement de cette ressource est l'un des principaux objectifs de plusieurs projets bénéficiant de l'aide de la FAO et du PNUD au Bhoutan, en Birmanie, en Inde, en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, etc. (voir annexe 2), où les communautés locales sont fortement tributaires des ressources de la faune sauvage, en particulier les crocodiles, pour leur subsistance et comme source de revenus. L'objectif du programme 1982-1983 de la FAO dans ce domaine a pour objectif la formulation de politiques en matière de réserves de faune sauvage et de parcs nationaux dans le cadre de la constitution de ressources naturelles renouvelables, qui mettent l'accent sur la possibilité pour les populations rurales d'utiliser la faune comme une source de protéines et de revenus.

18. L'importance de la faune est également illustrée par l'utilisation traditionnelle des buffles et des banteng (à Bali, sauvages partout ailleurs dans le monde) comme animaux de trait et de l'éléphant d'Asie pour l'exploitation forestière dans des pays comme la Birmanie, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, Sri Lanka, la Thaïlande, etc. En Birmanie, la capture et la transplantation des éléphants peuvent contribuer à diminuer l'importance de leur population et, selon des fonctionnaires de la FAO dans le pays, il semble qu'il y aurait lieu d'étudier l'incidence de cet état de choses pour mettre au point des pratiques de gestion davantage orientées vers la conservation de l'espèce. D'autres espèces, telles que le tigre, l'éléphant, le rhinocéros et le chevrotain porte-musc ne sont pas seulement des animaux dont la chasse est pratiquée comme un sport; ils fournissent aussi des produits (fourrure, ivoire, musc, corne et peaux de rhinocéros) très appréciés sur les marchés régionaux et internationaux et rapportent ainsi des devises fortes aux économies nationales. N'oublions pas enfin de signaler que les primates sont couramment utilisés à des fins bio-médicales essentielles au bien-être humain (par exemple, le singe rhesus). Les Inspecteurs se félicitent de la déclaration de principes commune OMS/Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG) faite en novembre 1981 6/ sur la nécessité d'élaborer des programmes rationnels d'utilisation et de conservation des espèces de primates utiles pour la recherche médicale.

5/ FAO 1981 Doc. C 81/3 p.

6/ Document de l'OMS BLG/PRI/81.1.

19. Dans un domaine très proche, il convient aussi de mentionner l'utilisation de diverses espèces de plantes dans la médecine traditionnelle et à d'autres fins par les populations de la région. Dans un certain nombre de pays, il existe des programmes de recherche pour le développement de cette importante activité et certains de ces pays utilisent à cette fin une partie de leur chiffre indicatif national de planification (CIP) du PNUD. Il en est ainsi, par exemple, de la Chine (projet CPR-80-031 PNUD/OMS : création d'un centre de recherche de médecine traditionnelle) et du Népal (NEP-79-007 : culture de plantes médicinales et aromatiques), et mentionnons également à l'échelon régional PNUD/OMS RAS-79-128 : productions pharmaceutiques, herbes médicinales et Ayurvedic et RAS-81-021 : médecine traditionnelle.

20. Enfin, les ressources de la mer et des cours d'eau sont, elles aussi, une source quotidienne d'approvisionnement et de recettes pour les particuliers et les gouvernements de la région Asie-Pacifique. A vrai dire, le caractère insulaire de nombreux pays et leur superficie réduite les rendent fortement tributaires de la pêche pour leur nourriture; les nombreux établissements urbains et semi-urbains qui bordent les côtes de l'Indonésie, des Maldives, des Philippines, de Sri Lanka, etc., témoignent de cette dépendance. Les pêcheries, de toutes dimensions, y compris les entreprises de transformation des produits de la pêche, peuvent être considérées comme des agro-industries importantes du point de vue de l'emploi de la population. Cependant, l'exploitation des ressources du patrimoine pour le développement et la subsistance quotidienne pose aussi des problèmes, qui sont examinés ci-dessous.

C. Problèmes majeurs

1. Problèmes démographiques

21. La région de l'Asie et du Pacifique, où vit plus de la moitié de la population du globe, souffre d'une pénurie critique de terres pour l'alimentation, la production de denrées commerciales, comme le bois de construction, le caoutchouc, l'huile de palme, etc., et pour l'habitation humaine et les projets de développement. Dans de nombreux pays, la croissance d'une population déjà nombreuse a pour effet d'augmenter la demande tout en réduisant le stock des ressources naturelles, ce qui met de plus en plus fortement à contribution les ressources marines et terrestres et contribue à accroître les autres pressions d'ordre écologique.

22. L'expansion inévitable des activités agricoles pour satisfaire les besoins quotidiens et répondre aux exigences générales du développement a conduit à empiéter sur les forêts des régions basses et des montagnes et a probablement contribué à amplifier le processus de désertification dans certains pays (Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Iran et Pakistan), ce qui a entraîné, par voie de conséquence, la dégradation des terres productives, l'érosion du sol et la diminution de la capacité de rétention d'eau des aires d'alimentation des bassins. De même, la pression qui s'exerce sur les habitats sauvages et leurs ressources pour satisfaire les besoins croissants de la population a nui à certaines espèces sauvages. Dès 1934, en Indonésie, la chasse de l'orang-outan, pour la nourriture, le sport ou à d'autres fins, avait été pratiquée de façon tellement intensive que l'espèce était pratiquement éteinte et avait dû être déclarée espèce protégée. En Malaisie, les projets de développement et autres activités humaines en expansion ont pour effet d'expulser l'orang-outan et le tigre de leurs habitats naturels et l'on estime qu'il n'y aurait plus actuellement dans ce pays qu'environ 300 représentants de chaque espèce. L'exploitation du crocodile pour la subsistance et à des fins commerciales a pris une grande ampleur dans plusieurs pays et il a fallu intervenir pour préserver de l'extinction certaines espèces, comme le gavia en Inde.

23. Une réunion des Parties à la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) qui s'est tenue à New Delhi en 1981 a noté que le commerce international du musc provenant du chevrotoain himalayen portait sur environ 200 kg de substance par an, ce qui représentait le massacre de 20 000 à 32 000 individus. Cet aveugle carnage a conduit l'Inde (en 1972) et le Népal (en 1973) à interdire ce commerce. Dans l'Asie du Sud-Est en particulier, le rhinocéros avait été chassé de façon si systématique pour ses cornes, utilisées en pharmacie, qu'en 1960, on estimait qu'il ne survivait plus à l'état sauvage qu'environ 28 rhinocéros de Java et probablement moins de 150 rhinocéros de Sumatra. Les efforts faits par des gouvernements et des organisations non gouvernementales pour sauver ces espèces de l'extinction ont débuté dès les années 60 et l'un des principaux objectifs de certains projets bénéficiant d'une assistance PNUD/FAO et menés en Inde, en Indonésie et au Népal, par exemple, a été la protection des espèces menacées d'extinction.

24. La pression démographique qui s'exerce sur le sol, de plus en plus forte par rapport à la densité potentielle, et sur l'environnement en général a eu également des répercussions préjudiciables sur le patrimoine culturel. Ainsi, au Népal, la densité de population est particulièrement élevée dans la vallée de Katmandou, où le patrimoine culturel du pays souffre fréquemment des érosions et inondations provoquées par l'activité humaine.

25. Le problème démographique préoccupe les pays de la région depuis un certain temps déjà. Un séminaire régional s'est tenu à Bangkok, en 1961, sous les auspices de la CESAP (alors CEAEAO) ^{7/} pour examiner spécialement les conséquences de la croissance démographique urbaine et rurale et il a recommandé, en particulier, que l'on accorde une attention prioritaire à l'interaction de la population et de l'environnement à tous les stades de la planification du développement et à tous les échelons - local, régional, national et international - une position qui a été reprise ultérieurement dans la Stratégie mondiale de la conservation et pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

2. Déforestation

26. La déforestation est un problème environnemental qui se pose à l'échelle de la planète. Elle affecte non seulement les conditions socio-économiques mais aussi les conditions climatiques, le rapport oxygène/gaz carbonique, les rayonnements et le fonctionnement des écosystèmes naturels, qui dépendent de processus écologiques entretenus par une forêt saine.

27. Depuis de nombreuses années, les économies de la région sont tributaires de l'exploitation forestière, comme source de bois de construction. Cependant, les forêts des plaines et des montagnes et les palétuviers des eaux saumâtres sont de plus en plus menacés par les besoins de nourriture, de bois de feu et d'emplois d'une population en expansion et par la nécessité d'atteindre un degré minimal de développement, en particulier par l'industrialisation. La superficie couverte de forêts tropicales est estimée, dans la région, à 300 millions d'hectares, mais au taux actuel de déforestation (qui est de 2 % par an), cette superficie pourrait être réduite de 70 % d'ici la fin du siècle ^{8/}.

^{7/} CESAP (1971) Asian Population Studies Series No 10, p. 25.

^{8/} CESAP (1982) Review and Appraisal of Environmental Situation in the ESCAP Region, Bangkok.

Dans certains pays, la superficie couverte de forêts diminue à un rythme annuel alarmant : par exemple, en Indonésie et en Thaïlande (d'environ 1 million d'hectares dans chaque pays, soit de 2 % et de 5 % respectivement), aux Philippines (de 500 000 hectares, soit de 7 %), en Malaisie (de 400 000 hectares, soit de 8 %). Dans certains cas extrêmes, toute la superficie couverte de forêts pourrait être mise à nu d'ici 12 à 50 ans 9/. Le Népal, par exemple, connaît un problème dramatique de déforestation et d'érosion causé par les arrachages de bois pour le feu et autres besoins. Dans la seule sous-région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les forêts denses à grosses feuilles disparaissent au rythme de 1,2 million d'hectares par an, ce qui est le taux de déforestation le plus élevé de la région, les pays de l'Asie du Sud venant ensuite avec 339 400 hectares par an. On estime que la superficie des forêts de l'ANASE ne sera plus que de 152 millions d'hectares en 1980 et de 146 millions d'hectares en 1985 10/.

28. Les deux principales causes de déforestation rapide sont les activités agricoles, en particulier les cultures itinérantes et la collecte de bois de feu, déjà mentionnée, conjuguées à l'extraction commerciale à une large échelle de bois de construction et à l'absence pratiquement totale de mesures planifiées de reforestation. Parmi les conséquences de cette situation sur l'environnement, qui toutes portent atteinte au patrimoine naturel et culturel, on peut citer les cas fréquents d'inondation et d'érosion des sols ainsi que la désertification accélérée.

3. Problèmes divers

29. Les tremblements de terre, les typhons, les ouragans, la mousson et les catastrophes causées par l'homme, par exemple les conflits armés, font également obstacle à une conservation et une gestion rationnelles du patrimoine et de l'environnement de nombreux pays de la région. La quasi-destruction d'Intramuros, ancienne cité espagnole aux Philippines, est essentiellement imputable à de telles causes. Le Gouvernement philippin accorde une priorité spéciale à la restauration de ce site. En Birmanie, les tremblements de terre ont beaucoup endommagé les monuments de Pagan, qui sont considérés comme formant le plus vaste ensemble de temples bouddhistes au monde. De même, au Bangladesh et en Inde, les inondations et autres catastrophes climatiques sont la cause fréquente de nombreuses pertes de vies humaines et de dommages à l'environnement. Tous ces facteurs élèvent considérablement le coût financier de la conservation du patrimoine et de la gestion de l'environnement et mettent en évidence la nécessité d'un appui international aux mesures de conservation du patrimoine prises dans la région. Le manque de moyens financiers de nombreux gouvernements, confrontés à des tâches de développement beaucoup plus urgentes, telles que la satisfaction des besoins essentiels de la population, constitue aussi un handicap pour une conservation et une gestion saines du patrimoine naturel et culturel.

9/ Rapport No 2 du PNUE (1980), Mountain Ecosystem, p. 17 à 20.

10/ Bureau régional du PNUE (1982), The Resources of Development, Bangkok, p. 40 et 41.

30. Enfin, la pauvreté chronique généralisée que connaissent plusieurs pays est non seulement une énorme gageure pour des gouvernements aux prises avec les exigences du développement, mais aussi un très grave problème environnemental dans ses manifestations concrètes les plus graves (vastes zones de taudis, conditions de vie que l'on ne peut plus qualifier d'humaines, insalubrité, etc.). Selon la CESAP, le nombre de personnes qui, dans la région, vivent en dessous du seuil de pauvreté - un revenu de 70 dollars des Etats-Unis par an et par personne - c'est-à-dire dans des conditions d'indigence, est d'environ 500 millions. Il va sans dire que pour ces pays victimes de la pauvreté c'est une nécessité absolue que de s'attaquer - par l'affectation de ressources au développement et par la réduction des disparités de fortune - à cet immense problème, dont la solution ou l'allègement devrait aussi contribuer à réduire les effets susmentionnés qu'il exerce sur l'environnement, en particulier dans les zones urbaines.

31. Il convient, cependant, de souligner que la détérioration des ressources du patrimoine et de l'environnement est la conséquence non seulement de la pauvreté, mais plus encore de l'application de modèles de croissance économique rapides, généralement conçus pour éliminer la pauvreté mais qui, presque inévitablement, engendrent des structures de production intensive contribuant à des déséquilibres environnementaux, tels que pénuries d'énergie, réduction de la diversité minérale, pollution atmosphérique terrestre et marine, déforestation, etc. La dégradation des ressources patrimoniales de l'environnement qui s'ensuit aggrave, à son tour, la pauvreté, en particulier dans la population rurale. Les planificateurs du développement dans la région doivent donc s'attacher tout particulièrement à briser ce cercle vicieux de causes et d'effets.

32. Il est certain que l'ampleur et la diversité de la tâche de développement national que de nombreux pays doivent assumer, combinées à la relative pénurie de moyens financiers précédemment signalée, ont pour effet de contraindre les planificateurs gouvernementaux à adopter à l'égard des problèmes de l'environnement des solutions d'urgence et à court terme. Or la gravité de la situation exposée dans les paragraphes précédents requiert des politiques à moyen et à long terme, qui se traduisent de manière suivie dans des programmes d'action menés à tous les niveaux, et en particulier à la base. C'est cet aspect de la question qui sera examiné dans le chapitre suivant.

III. CONSERVATION ET GESTION DU PATRIMOINE

A. Questions de politique générale et cadre législatif

33. Des directives de politique générale et des mesures législatives sont des préalables indispensables à la bonne conservation et à la bonne gestion du patrimoine naturel et culturel. L'annexe 1 au présent rapport donne une vue d'ensemble des politiques et des lois sur l'environnement adoptées par certains pays d'Asie et du Pacifique. Elle indique que dans un petit nombre de cas seulement (Inde, Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Territoire sous tutelle des îles du Pacifique), la constitution nationale fait explicitement de la conservation du patrimoine un élément d'une politique à long terme. Pourtant, la plupart des pays ont des instruments administratifs et juridiques qui prévoient l'évaluation des incidences des projets d'équipement ou d'aménagement sur l'environnement, la gestion des zones côtières, la conservation des forêts, la protection des parcs naturels et de la faune et de la flore sauvages et la préservation du patrimoine culturel.

34. Ces divers aspects de la conservation du patrimoine font l'objet de lois et règlements spécifiques, progressivement élaborés au cours des années. Certaines lois adoptées il y a fort longtemps, comme les lois indienne et pakistanaise de 1927 sur les forêts, appellent une mise à jour en fonction de la situation actuelle. Chose plus importante encore, il faudrait regrouper les diverses dispositions administratives et juridiques dans une grande stratégie nationale de conservation et de gestion des ressources du patrimoine et de l'environnement. Plusieurs pays sont déjà bien avancés dans cette voie.

35. Les services consultatifs que la CESAP et le PNUE fournissent aux gouvernements de la région (voir chapitre IV) ont souvent comporté une aide à la formulation des politiques et des plans nationaux de gestion de l'environnement. D'autres institutions des Nations Unies, notamment la FAO, ont cherché à consolider l'élément de politique générale et l'élément législatif de leurs activités sectorielles. La Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et certains organismes d'aide bilatérale se préoccupent tout particulièrement d'évaluer les incidences sur l'environnement des projets qu'ils financent, et certaines organisations non gouvernementales (UICN, Fonds mondial pour la nature, sociétés de zoologie de Francfort et de New York) s'occupent en priorité de la conservation d'espèces rares ou menacées.

36. Cette diversité des modes d'approche paraît inévitable, d'abord parce que le domaine de la conservation et de la gestion de l'environnement est lui-même très diversifié et ensuite parce que les organisations coopérantes du système des Nations Unies ont des mandats différents selon leur secteur d'activité et que les modes bilatéral et non gouvernemental de financement répondent à une politique et à des intérêts particuliers des donateurs. Or, les problèmes de la conservation du patrimoine sont intersectoriels par leur nature et leur portée; ils ne peuvent être abordés efficacement que selon une approche globale intégrée comprenant tous les champs de préoccupation susmentionnés, ne serait-ce que pour réaliser une planification et une utilisation équilibrées des ressources en fonction des divers aspects de la conservation du patrimoine naturel et culturel.

37. C'est au gouvernement hôte qu'il incombe de définir, à l'échelle nationale, un mode d'approche concerté et coordonné de la part des organisations internationales de financement et de coopération. S'il dispose d'une politique nationale, intégrée et cohérente, de conservation à moyen terme et à long terme, telle que celle qui est suggérée au paragraphe 34, le gouvernement sera mieux en mesure de s'acquitter de cette responsabilité.

38. Les programmes d'action sous-régionaux récemment adoptés par les pays de la région en matière d'environnement (voir paragraphe 69) mettent en évidence l'importance d'une coordination et d'une harmonisation des politiques générales des Etats membres ainsi que la nécessité d'articuler les objectifs nationaux de conservation avec les objectifs des programmes sous-régionaux ainsi qu'avec les dispositions des traités multilatéraux de conservation énumérés à l'annexe 3. Jusqu'à présent, seuls quelques pays de la région ont adhéré à ces traités ou conventions internationaux. Ainsi, en février 1983, sept pays (20 %) avaient ratifié la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris, 1972) et treize (35 %) avaient ratifié la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington, 1973). Ces traités constituent un cadre général internationalement accepté à l'intérieur duquel des mesures nationales et sous-régionales de conservation peuvent être conçues et appliquées et la coopération entre les Etats membres encouragée. Il serait donc souhaitable que la CESAP, la FAO, le PNUE et l'UNESCO informent les gouvernements de la région des avantages que présente l'adhésion aux traités internationaux ayant un rapport avec leur propre effort de conservation.

39. Les paragraphes qui précèdent mettent l'accent sur l'élaboration d'une politique et d'une législation en matière de conservation. Cependant, si elles ne s'accompagnent pas de mesures efficaces d'application et de coercition, les politiques et les lois n'auront que peu d'effet sur la pratique de la conservation et de la gestion du patrimoine. Certains des problèmes environnementaux évoqués au chapitre précédent peuvent être imputés à un manque de rigueur dans l'application des lois. Ainsi, les lois sur la conservation des forêts adoptées dans certains pays n'ont pas encore fait la preuve de leur efficacité contre une exploitation forestière inconsidérée et une déforestation rapide. De même, les lois de protection de la faune sauvage n'ont guère freiné la chasse, la capture illicite ou l'exploitation commerciale de certaines espèces menacées. De plus en plus, les gouvernements se rendent compte qu'il est nécessaire de mieux assurer le respect de la loi. Encore faut-il en avoir les moyens, notamment un personnel qualifié et doté d'une autorité suffisante pour faire respecter les mesures de protection, du matériel pour les activités sur le terrain tel que véhicules, armes à feu, etc. et, surtout, un organisme chargé de coordonner les activités de tous les services officiels de conservation.

B. Organisation et coordination administratives

40. Presque tous les pays figurant à l'annexe 1 ont un organisme de protection de l'environnement et la moitié de ceux qui figurent à l'annexe 3 ont créé un comité national du MAB (Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO). En outre, de nombreux pays ont des départements ou divisions expressément responsables des parcs nationaux et de la faune et flore sauvages, installés généralement au ministère des forêts, et des services chargés du patrimoine culturel (archéologie, archives, musées, monuments, etc.), quelquefois rattachés au ministère de l'éducation et de la culture. Ainsi, dans la plupart des cas, les questions touchant le patrimoine naturel et culturel relèvent d'un réseau assez complexe d'organisations faisant intervenir de nombreux services administratifs à des niveaux de décision divers. Pour fonctionner convenablement, ce réseau exige un puissant mécanisme central de coordination.

41. Il n'y a pas de formule magique permettant d'opérer une bonne coordination entre les services administratifs dotés de responsabilités différentes en matière de conservation et de gestion du patrimoine. La coordination est quelquefois plus difficile lorsqu'elle porte à la fois sur le patrimoine naturel et sur le patrimoine culturel, mais l'expérience de certains des pays où les Inspecteurs se sont rendus donne à penser qu'elle est tout à fait possible.

Par exemple, la Commission australienne du patrimoine est un organe central de coordination et de consultation pour tout ce qui a trait à l'environnement naturel et culturel de l'Australie. En Inde, le Département de l'environnement a un mandat étendu qui englobe aussi bien l'aspect naturel que l'aspect culturel du patrimoine; il joue un rôle central de coordination et il pratique systématiquement une méthode d'approche pluridisciplinaire et intégrée de la gestion de l'environnement.

42. Mais dans bien des pays, le rôle de coordination des organismes nationaux de protection de l'environnement ne s'étend pas au patrimoine culturel et parfois, par exemple en Malaisie et au Népal, les départements de la faune, de la flore et des parcs nationaux ont une grande autonomie en matière administrative et dans la prise de décisions. Chose plus importante, il est rare, semble-t-il, que les organismes centraux de l'environnement aient l'envergure nécessaire pour coordonner les différentes activités sectorielles des organisations internationales, des organismes bilatéraux et des organisations non gouvernementales en vue d'une attribution et d'une utilisation judicieuses et efficaces des moyens de conservation. Lorsque les organes chargés de l'environnement ne relèvent pas du ministère du plan, ce qui est le cas dans bien des pays de la région, ils n'ont généralement qu'un rôle marginal dans la programmation et la coordination des activités de conservation financées de l'extérieur.

43. En Indonésie et au Népal, certains projets intéressant la faune, la flore et les parcs nationaux, financés par le PNUD et exécutés par la FAO et dont il sera question au chapitre suivant, ont donné d'excellents résultats, en partie parce qu'ils étaient bien coordonnés et bien soutenus par les pouvoirs publics, ce qui a permis une interaction bénéfique entre des projets de conservation financés de sources diverses. L'inverse est vrai de certains projets analogues assistés par le PNUD et la FAO au Bangladesh et en Thaïlande, où la faune et la flore sauvages et les parcs nationaux relèvent de plusieurs ministères sans qu'il y ait une autorité centrale de coordination bien définie.

44. En général, les activités de protection de l'environnement et les autres activités de conservation du patrimoine bénéficiant de l'appui des institutions des Nations Unies (voir annexe) ont, entre autres objectifs, le renforcement du mécanisme institutionnel de conservation et de gestion du patrimoine. La CESAP et le PNUE ont encouragé la création d'organismes centraux de l'environnement; des projets assistés par le PNUD et la FAO ont sensiblement contribué à donner plus de poids aux services chargés de la nature et des parcs nationaux; l'UNESCO a soutenu la création de comités nationaux du MAB, sans encourager systématiquement les aspects administratif et organisationnel de la conservation de la culture.

45. En eux-mêmes, les résultats de ces efforts dispersés sont louables, mais les inspecteurs estiment que les institutions des Nations Unies doivent s'attacher davantage à promouvoir chaque fois que possible une démarche intersectorielle et cohérente dans la planification et l'exécution des projets touchant le patrimoine culturel et naturel, ce qui peut se faire dans le cadre de la programmation par pays du PNUD. Chose plus importante, cette action doit être soutenue en permanence par les coordonnateurs résidents des Nations Unies, qui ont notamment pour fonction de coordonner les activités de développement menées par les institutions des Nations Unies dans les pays, de jouer le rôle

de chefs d'équipe et de donner une dimension multidisciplinaire aux programmes sectoriels d'aide au développement 11/. Une coordination et une intégration efficaces des activités du système des Nations Unies, selon les modalités susmentionnées, réduiraient les besoins de la coordination interinstitutions qui incombe aux gouvernements, compenseraient la faiblesse des infrastructures administratives nationales et faciliteraient l'application par les gouvernements de stratégies de conservation globales et intégrées. Dernière considération, et non des moindres, cela donnerait à l'ensemble de la contribution du système des Nations Unies un effet catalyseur et multiplicateur sur la conservation et la gestion du patrimoine.

46. Mais la contribution du système des Nations Unies, pour aussi bien conçue, bien coordonnée et bien appliquée qu'elle soit, n'aura pas d'effet durable sur l'état de la conservation et de la gestion du patrimoine si les gouvernements des pays hôtes ne sont pas capables d'en tirer le profit optimal. Or cette aptitude des gouvernements est subordonnée à leurs moyens institutionnels et techniques, lesquels sont déterminés au premier chef par la présence de cadres administratifs et techniques bien formés, aptes à planifier, exécuter et gérer des projets et des programmes, à administrer des politiques et des lois, et à faire des recherches sur l'état de la conservation.

C. Formation professionnelle et recherche

47. En tant que moyen d'assurer une gestion continue des ressources de l'environnement, la formation professionnelle et la recherche figurent parmi les mesures prioritaires d'action nationale définies dans la Stratégie mondiale de la conservation (chapitres 8 et 12). Le même thème a été souligné au troisième Congrès mondial sur les parcs nationaux, qui s'est tenu en 1982 à Bali, en Indonésie. L'expansion récente des programmes de conservation de l'environnement et la prise de conscience de leur importance dans bien des pays ont mis en évidence une pénurie de personnel formé aux techniques de conservation et de gestion du patrimoine naturel, situation que les inspecteurs ne peuvent que confirmer à la suite de leur séjour dans la région. Les établissements nationaux de formation sont peu nombreux et ils ne sont pas suffisamment développés et équipés pour satisfaire les besoins croissants en spécialistes de la conservation. En outre, il n'y a pas encore de programme régional ou sous-régional de formation professionnelle en matière de gestion de la faune et de la flore sauvages et des parcs nationaux, ainsi qu'on le verra dans la section E ci-après.

48. En Malaisie, un centre de formation aux techniques de gestion de la faune à Patrang forme le personnel subalterne (gardiens de parcs animaliers). Les projets de formation de cadres moyens sont freinés par le manque d'instructeurs qualifiés. Les autorités estiment qu'il serait souhaitable de disposer d'un centre sous-régional ou régional de haut niveau, surtout pour la formation des instructeurs. Au Népal, un programme de formation institué à Hetauda donne un enseignement au personnel subalterne et, là aussi, les autorités estiment qu'il serait nécessaire de créer une institution régionale analogue au College of African Wildlife Management de Mweka (Tanzanie), qui a accueilli quelques Népalais pour des stages de courte durée. En Indonésie, l'Ecole de gestion et de

11/ Résolution 32/197 de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1977, relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, annexe, section V, paragraphe 34.

conservation de l'environnement, établie récemment à Ciawi (Bogor), donne un enseignement de dix mois au personnel de gestion de la flore et de la faune sauvages de niveau moyen, ainsi que des cours de perfectionnement et des ateliers. L'Ecole devrait contribuer à édifier un solide encadrement moyen de gestion, mais on n'obtiendra de meilleurs résultats que lorsque le gouvernement prendra les mesures complémentaires qui s'imposent, ainsi qu'il est recommandé dans le rapport final sur le projet INS/73/013, notamment en ce qui concerne la nécessité de prévoir des incitations.

49. Quelques universités de l'Inde offrent des cours théoriques sur la flore et la faune sauvages. Un programme de cours de sylviculture comporte une formation à l'intention des cadres moyens et du personnel subalterne. Signalons la création récente du Wildlife Institute of India, avec une aide PNUD/FAO au titre du projet IND/81/003; l'institut est installé temporairement à Dhera Dun. Il s'agit d'un projet de grande envergure, qui doit devenir un centre national de formation aux méthodes de gestion de la faune et de la flore sauvages et des parcs naturels.

50. Depuis 10 ans, les projets relatifs à la faune et à la flore sauvages et aux parcs nationaux, financés par le PNUD et exécutés par la FAO dans plusieurs pays de la région, comprennent généralement la formation et la recherche parmi leurs objectifs. Mais comme on le verra au chapitre suivant, ces objectifs n'ont été atteints que partiellement dans la plupart des cas. En pourcentage du budget des projets, ces deux éléments étaient assez modestes au début. En conséquence, à l'achèvement des projets, dont l'exécution a duré jusqu'à neuf ans, dans certains cas le personnel qualifié de gestion et de recherche était encore très insuffisant.

51. Les travaux de recherche en cours dans la région sur la flore et la faune sauvages sont surtout des travaux individuels d'étrangers ou l'oeuvre d'organisations non gouvernementales, notamment de l'UICN/WWF et des sociétés de zoologie de Francfort et de New York. Cet effort de recherche est louable et il s'est révélé particulièrement utile pour déceler à temps les espèces menacées à protéger en priorité, mais l'initiative privée ne saurait se substituer à une action directe des gouvernements lorsqu'il s'agit de faire l'inventaire des ressources du patrimoine national et de recueillir systématiquement des données scientifiques sur l'état de la conservation et des processus écologiques. Ces données de base paraissent indispensables à la formulation de saines stratégies de conservation et à une bonne gestion des ressources de l'environnement. Par conséquent, il serait important que les gouvernements de la région, dans leur coopération avec les organisations internationales, principalement les institutions des Nations Unies, s'attachent en priorité à former du personnel de gestion et de recherche, condition indispensable pour que les pays parviennent à gérer leur patrimoine par leurs propres moyens. Des incitations spéciales, sous forme d'avantages matériels, professionnels et autres, sont nécessaires pour susciter des vocations dans les disciplines de conservation, disciplines qui ne sont pas les plus attrayantes à notre époque éprise de modernisme.

52. Les considérations qui précèdent concernent directement le rôle des organisations coopérantes des Nations Unies. Dans sa résolution 3405(XXX) du 28 novembre 1975 relative aux dimensions nouvelles de la coopération technique, l'Assemblée générale prévoit que "la coopération technique devrait avoir pour objet essentiel d'aider les pays en développement à progresser par leurs propres moyens en renforçant notamment leur capacité de production et leurs ressources propres et en développant les moyens de gestion, les capacités techniques et administratives et les moyens de recherche qu'exige le processus de développement". Ce principe d'action devrait présider à la conception et à l'application de la contribution des institutions des Nations Unies. A cet égard, l'approche de l'UNESCO, brièvement exposée dans les paragraphes suivants, a valeur d'exemple.

53. Dans le domaine culturel, la situation est bien meilleure, grâce en grande partie à l'UNESCO qui met systématiquement l'accent sur la formation de personnel local et la constitution d'un effectif de personnel technique et de chercheurs dans plusieurs pays de la région. Au Népal, le soutien apporté par l'UNESCO au titre de son programme ordinaire et trois projets exécutés par elle avec l'argent du PNUD au début des années 70 ont abouti notamment à la création d'un laboratoire central de conservation. Grâce aux activités de formation et de recherche de ce laboratoire, on a constitué un corps national d'experts pour faire revivre l'artisanat traditionnel au Népal. De même, la restauration du temple de Borobudur en Indonésie, qui est considéré comme le plus grand temple bouddhiste du monde - restauration pour laquelle l'UNESCO a mobilisé un très vaste soutien international, évalué à 6,5 millions de dollars des Etats-Unis, s'ajoutant à l'apport du gouvernement d'environ 25 millions de dollars pendant 10 ans - a permis de constituer une équipe compétente d'experts nationaux qui envisagent actuellement de restaurer d'autres monuments du pays. En outre, les travaux de Borobudur ont permis d'améliorer les services du Centre national de recherche archéologique d'Indonésie et accessoirement de dispenser une formation aux techniques de restauration, au titre du projet "archéologie et beaux-arts" de l'Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique (voir paragraphes 64 à 66).

54. En Inde, le Laboratoire national de recherche pour la conservation des biens culturels de Lucknow, qui bénéficie lui aussi d'une aide de l'UNESCO au titre d'un projet financé par le PNUD, est axé sur la formation professionnelle et la recherche; il a valeur d'expérience pour la création de moyens nationaux de conservation du patrimoine culturel, comme on le verra au paragraphe 107. Le Laboratoire collabore étroitement avec le Musée national de l'Inde, en organisant périodiquement des cours pratiques à l'intention des étudiants ayant des notions théoriques de muséologie. Les deux institutions font aussi de la vulgarisation et fournissent des services d'appui technique à quelque 360 musées répartis dans tout le pays. Il existe un programme de formation pour le personnel des archives nationales, mais, d'après un fonctionnaire indien, l'aide de l'UNESCO serait nécessaire pour acquérir les compétences spécialisées que requiert la bonne conservation de quelque 3 millions de manuscrits précieux relatifs à l'histoire de l'Inde.

55. En Thaïlande, le Gouvernement s'intéresse beaucoup à la conservation du patrimoine culturel, et l'on insiste sur la formation professionnelle aussi bien dans les métiers manuels que dans les disciplines intellectuelles. L'Ecole des

arts de Pok Cheng s'occupe de beaux-arts et d'artisanat, tandis que l'Institut des arts et métiers s'occupe plutôt de travaux de conservation et que l'Université des beaux-arts organise des cours d'archéologie jusqu'au niveau de la maîtrise. En Australie, l'Institut d'études supérieures de Canberra organise un enseignement de deux ans sanctionné par le grade d'associé et un cycle d'étude de 4 ans sanctionné par une maîtrise sur la conservation des biens culturels. Lors de la Conférence de l'UNESCO en 1982, l'Institut a reçu le statut de Centre de l'UNESCO. Il existe donc en matière de conservation culturelle un réseau d'établissement de formation de haut niveau qui pourrait desservir toute la région.

56. La constitution de services spécialisés dans la conservation et la gestion du patrimoine est une condition nécessaire mais non suffisante de succès. L'initiation et la sensibilisation générales du public à la valeur du patrimoine ainsi que la participation directe des collectivités locales à la planification et leur concours à l'exécution des projets ont une importance capitale.

D. Information et sensibilisation du public

57. Dans plusieurs pays comme l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines et la Thaïlande, la protection de l'environnement et la conservation du patrimoine sont fortement soutenues par les milieux politiques à l'échelon le plus élevé. Ce soutien politique est nécessaire pour que les pouvoirs publics soient en permanence attentifs aux questions de conservation et pour rendre le public plus conscient de l'utilité du patrimoine national dans le processus du développement.

58. Tout aussi important est le rôle éducatif d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales de la région. Ces organisations s'emploient à intéresser le public aux questions de conservation. Il en existe plusieurs en Australie, qui s'occupent à la fois du patrimoine culturel et du patrimoine naturel. Certaines d'entre elles sont membres d'organisations internationales comme l'UICN et le WWF. Le "Fonds mondial pour la nature - Indonésie" a participé à la coordination du programme à long terme de conservation de ce pays. Cette organisation non gouvernementale s'est attachée en particulier à développer l'intérêt pour les questions de conservation et à familiariser le public avec les opérations de conservation et problèmes qu'elles posent par la publication d'un bulletin et autres moyens. Chose importante, presque tous les projets du WWF/UICN comportent obligatoirement un aspect éducatif qui comprend soit la production de matériel et de documentation, soit la diffusion d'une information dans les écoles, dans la presse et à la radio-télévision. En Australie, en Inde, au Japon, au Népal, au Pakistan, les organisations non gouvernementales sont actives dans ce domaine et travaillent en liaison étroite avec le WWF et l'UICN sur les questions de conservation nationales et internationales. Les gouvernements doivent encourager le développement de ces organisations et les associer à la formulation et à l'exécution de programmes de conservation.

59. Les programmes de conservation ont des chances de mobiliser les communautés rurales et de recueillir leur plein appui s'ils font appel au savoir et aux systèmes de valeurs autochtones, ce dont les stratégies et traités internationaux de conservation ne se préoccupent pas suffisamment. Des programmes adaptés aux styles et aux goûts culturels locaux et l'emploi des langues locales pour diffuser les idées de conservation peuvent contribuer pour beaucoup à stimuler l'intérêt et la participation communautaires.

60. Plusieurs projets assistés par le PNUD, la FAO et l'UNESCO font, directement ou indirectement, intervenir la sensibilisation du public. Les projets de mise en valeur des ressources naturelles dans l'intérêt des populations locales, tels que la protection du crocodile en Inde et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou la gestion du cerf rusa en Papouasie-Nouvelle-Guinée et du chevrotain porte-musc au Bhoutan, en Inde et au Népal, ont besoin, pour réussir, du soutien et de la participation de la population, laquelle doit être bien informée. Dans certains cas, la mise en chantier de programmes de conservation doit être précédée par une campagne éducative visant à faire prendre conscience davantage aux pouvoirs publics et aux collectivités des besoins de conservation et à mobiliser préalablement la population. On peut citer, à titre d'exemple, quelques projets assistés par la FAO au Bhoutan, à Fidji, au Laos et au Samoa-Occidental.

61. Les opérations de restauration en Indonésie (temple de Borobudur), au Népal (Palais royal et temples de la vallée de Katmandou), Intramuros aux Philippines, la maison de cérémonie, "haus tambaran", en Papouasie-Nouvelle-Guinée et les opérations du même ordre menées en Afghanistan, en Iran, au Pakistan, en Thaïlande, la collecte des traditions orales et la recherche de sites archéologiques aux îles Salomon ont fait appel, en général, à la participation du public. En Chine, d'après des lois récentes, la restauration matérielle des monuments doit s'accompagner du rétablissement de leur environnement culturel et social d'origine. On procède de la même façon en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où plutôt que de construire un musée, l'Etat a préféré restaurer la maison de cérémonie, en raison de la valeur spirituelle que celle-ci possède pour les habitants. En général, les activités de conservation du patrimoine culturel soutenues par les institutions des Nations Unies comportent donc, par leur nature même, un élément d'éducation et de sensibilisation.

E. Coopération régionale

62. Les réunions, consultations, séminaires, voyages d'étude, ateliers et autres activités régionales patronnées surtout par les institutions des Nations Unies (CESAP, PNUE, FAO et UNESCO), sont un important aspect des liens et des échanges entre pays de l'Asie et du Pacifique concernant le patrimoine culturel et naturel. Les organisations et établissements de formation travaillant sur le plan régional sont extrêmement peu nombreux et la coopération entre les pays se fait surtout à l'échelle sous-régionale.

63. Un des organismes sous-régionaux les plus actifs est l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui comprend l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Un de ses objectifs est d'accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel de la région par une action commune menée dans un esprit d'égalité, de solidarité et de coexistence pacifique entre les nations de l'Asie du Sud-Est. L'ANASE a un comité permanent de la culture et de l'information ainsi qu'un fonds culturel, créé en 1978 grâce à une contribution japonaise de 5 milliards de yen. Le Fonds finance des projets culturels élaborés par le Comité et couvrant une large gamme d'activités : cinématographie, radiodiffusion et télévision, musique, études sur le Sud-Est asiatique, expositions, spectacles, publications et autres manifestations culturelles. Ces activités visent à préserver le patrimoine culturel des pays de l'Association et à susciter entre leurs populations des échanges plus nombreux et une meilleure connaissance mutuelle de leurs cultures.

64. Un autre organisme sous-régional, qui a un rôle bien visible dans la coopération culturelle inter-Etats, est l'Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique (SEAMEO), qui regroupe l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. La SEAMEO a lancé plusieurs opérations communes depuis le milieu de la dernière décennie. Une de ces initiatives, qui intéresse particulièrement le thème du présent rapport, est le Projet d'archéologie et de beaux-arts (SPAFA). Celui-ci est le fruit de plusieurs années de réunions préparatoires ayant abouti en 1975 à l'établissement du Centre de recherche appliquée pour l'archéologie et les beaux-arts; installé à Phnom Penh, le Centre n'a jamais démarré à cause des événements politiques qui ont suivi. Le Projet a été lancé en 1978 pour une période initiale de trois ans, à peu près, selon les principes d'action qui régissaient le Centre; il s'agissait d'aider à consolider la coopération entre les pays de la SEAMEO et de promouvoir le maintien des valeurs traditionnelles, des activités créatrices, de l'archéologie et des beaux-arts dans la région. Les objectifs du SPAFA sont les suivants :

- a) Promouvoir la prise de conscience et l'appréciation du patrimoine culturel des pays de l'Asie du Sud-Est par la préservation des édifices archéologiques et historiques et par les arts traditionnels;
- b) Contribuer à enrichir la vie culturelle de la région;
- c) Accroître les compétences professionnelles dans le domaine de l'archéologie et des beaux-arts, par une mise en commun des ressources et des données d'expérience au sein d'activités régionales;
- d) Favoriser une meilleure compréhension entre pays de l'Asie du Sud-Est grâce à des programmes communs d'archéologie et beaux-arts.

65. Le SPAFA fonctionne par l'intermédiaire d'un groupe de coordination installé à Bangkok et d'un réseau de centres auxiliaires animés par des comités directeurs nationaux dans les pays participants : Indonésie, Philippines et Thaïlande. Durant la première phase du projet, les domaines d'action des centres, chargés d'appliquer les programmes approuvés par le Conseil d'administration du SPAFA, étaient les suivants : restauration et protection des monuments anciens en Indonésie; préhistoire aux Philippines; archéologie sous-marine en Thaïlande. Le deuxième plan de développement (1981-1986) du SPAFA prévoit l'établissement de deux autres centres des beaux-arts, en Indonésie et aux Philippines.

66. Depuis ses débuts, le SPAFA a accompli une somme de travail impressionnante par l'intermédiaire de ses centres auxiliaires, travail axé sur la formation, les ateliers, la recherche, les publications et les échanges de personnel. Certaines de ces activités ont été patronnées par l'UNESCO. Le SPAFA s'est révélé être une expérience originale et extrêmement fructueuse de coopération technique entre pays en développement en vue d'atteindre des cibles communes. Les Inspecteurs estiment que d'autres pays de la région et d'ailleurs auraient intérêt à agir de même, avec l'aide et les conseils de l'UNESCO.

67. L'aménagement de Lumbini est une initiative régionale qui est née d'une suggestion faite en 1967 par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, U Thant, tendant à faire de Lumbini, berceau du Bouddha, un centre de paix, de culture et de tourisme.

Un comité international a été constitué en 1970, afin de mobiliser des ressources pour aménager un parc de 260 hectares autour de l'endroit où la tradition situe la naissance du Bouddha, il y a 2 606 ans. Les pays suivants en font actuellement partie : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Birmanie, Inde, Indonésie, Kampuchea, Laos, Malaisie, Népal, République de Corée, Singapour et Sri Lanka; le Japon a le statut d'observateur. Un plan directeur a été dressé grâce à une contribution de près d'un million de dollars du PNUD prélevés sur son programme multinational. Il ne s'agit pas d'édifier des monuments ou des lieux de culte somptueux, mais de construire un centre culturel relié au jardin sacré par un réseau de canaux soigneusement conçu. Le Gouvernement népalais a apporté une contribution appréciable en construisant des routes, en agrandissant l'aéroport Siddhartha, en assurant l'approvisionnement en eau et en électricité et en fournissant d'autres éléments d'infrastructure. Le bureau du PNUD au Népal et le Département de la coopération technique des Nations Unies pour le développement prêtent activement leur concours au Gouvernement népalais pour la réalisation de ce projet.

68. La coopération régionale est bien établie aussi dans le domaine général de la protection et de la gestion de l'environnement. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui a notamment pour mandat de promouvoir la coopération sous-régionale et régionale entre les Etats membres, essaie depuis le début des années 70, par des séminaires et réunions, de susciter des mesures collectives pour faire face aux problèmes de l'environnement dans la région. Un plan d'action asiatique pour l'environnement humain a été adopté à Bangkok en 1973.

69. La mise en exécution de ce vaste plan d'action régional paraît s'être heurtée à la diversité extrême des situations nationales et sous-régionales, d'où l'adoption récente de programmes sous-régionaux d'action sur l'environnement à l'initiative de la CESAP et du PNUE, à savoir :

a) le Programme de l'ANASE pour l'environnement (ASEP), établi en 1978, qui groupe les pays suivants : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande;

b) le Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud (SPREP), lancé en 1980, qui groupe les pays et territoires suivants : Samoa américaines, Iles Cook, Fidji, Polynésie française, Guam, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nioué, Iles Norfolk, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Samoa, Iles Salomon, Tokelau, Tonga, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna. Ces îles sont dispersées sur une vaste superficie, représentant environ 6 % de la surface de la Terre;

c) le Programme coopératif pour l'environnement en Asie du Sud (SACEP) établi en 1981, qui groupe les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Birmanie, Inde, Iran, Népal, Maldives, Pakistan et Sri Lanka.

70. Les champs d'action prioritaires désignés dans les trois programmes sous-régionaux ont en commun certaines caractéristiques et objectifs généraux, tout en étant adaptés à la situation de chaque sous-région. Ainsi, l'ASEP, avec son plan des mers de l'Asie de l'Est, et le SPREP, mettent l'accent sur les zones marines et côtières. Les activités qui ressortissent directement à la présente étude sont les suivantes : conservation des espèces menacées (SPREP); conservation et protection des écosystèmes terrestres, notamment des forêts tropicales, et mise en oeuvre d'un instrument régional régissant le commerce international

des espèces menacées de flore et de faune (ASEP); conservation de la faune et de la flore sauvages et des ressources génétiques, formation professionnelle aux techniques de gestion de la faune sauvage (SACEP); cet aspect du SACEP est particulièrement opportun, vu la pénurie de cadres de gestion de la faune sauvage et des parcs naturels dans bien des pays de la région. Les Inspecteurs jugent souhaitable de créer des établissements régionaux ou sous-régionaux d'enseignement en matière de faune sauvage, notamment de former les instructeurs chargés d'assurer la formation à l'échelle nationale.

71. A cet égard, la consultation internationale sur les ressources de la faune sauvage pour le développement rural (Hyderabad, 1980), organisée par la FAO, a recommandé de renforcer les établissements de formation de niveau intermédiaire ou d'en installer dans différentes sous-régions : un en Inde pour l'Asie du Sud, un en Indonésie pour l'Asie du Sud-Est, un en Chine pour l'Asie de l'Est et un en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour le Pacifique. Il conviendrait donc que les institutions des Nations Unies, notamment la CESAP, la FAO, le PNUE et le PNUD, explorent avec les gouvernements de la région les possibilités : a) d'aider les instituts nationaux de Dhera Dun (Inde) et de Ciawi (Indonésie) à élaborer des programmes régionaux de formation; b) d'installer deux nouveaux instituts en des lieux appropriés de la région afin d'étendre la coopération; c) d'inscrire la gestion de la faune et de la flore sauvages et des parcs nationaux parmi les domaines d'action prioritaires du Programme de l'ANASE pour l'environnement (ASEP).

72. Etant donné que la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique est centralisée à la CESAP et qu'il n'y a pas encore d'instance régionale de consultation systématique et d'harmonisation des conceptions de la gestion du patrimoine naturel et de la formation professionnelle, les Etats membres de la CESAP pourraient s'occuper davantage de la question lors de leurs réunions.

73. Outre la CESAP, un organisme intergouvernemental régional soutient les activités de conservation de l'environnement. Il s'agit de la Banque asiatique de développement. La Banque possède un service chargé d'examiner les dossiers de projets du point de vue de l'environnement. Ce service est en relation avec les Etats membres pour les questions qui ont trait à la législation sur la protection et la gestion de l'environnement. La Banque commence à s'intéresser aux projets écologiques proprement dits, par exemple à des projets d'exploitation sylvicole visant à mettre un terme à la dégradation des terres forestières et de l'environnement. Elle contribue à l'aménagement du fleuve Han en Corée du Sud, qui fait l'objet d'un grand programme estimé à plus de deux milliards de dollars des Etats-Unis. D'autres projets bénéficient d'une aide ou sont pris en considération en vue d'une aide éventuelle : recyclage des déchets agricoles et planification du développement rural intégré aux Philippines, plan régional d'aménagement de la zone de Songkla en Thaïlande et étude sur l'environnement (fondée sur les ressources) au Népal. Les Inspecteurs estiment que les opérations de la Banque, qui s'exercent surtout à l'échelle des pays, doivent compléter les activités écologiques appuyées par la CESAP ou le PNUE, qui ont un caractère essentiellement consultatif et sont de nature à promouvoir les perspectives multinationales à l'échelle sous-régionale et régionale. Afin de réaliser cette complémentarité, il serait souhaitable d'intensifier l'échange de renseignements et de resserrer la coordination entre les trois institutions : Banque, CESAP et PNUE.

IV. COOPERATION INTERNATIONALE

A. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

74. Organisme central de financement de la coopération technique et des activités de préinvestissement du système des Nations Unies, le PNUD a fourni les fonds nécessaires à la plupart des projets exécutés par la FAO et l'UNESCO en faveur du patrimoine naturel et culturel de la région. Ainsi, entre 1970 et 1982, le PNUD a financé environ 60 projets dans ce domaine, représentant approximativement un montant total de 16 millions de dollars des Etats-Unis, au bénéfice de quelque 20 pays et territoires dans la région de l'Asie et du Pacifique (voir Annexe 2).

75. Au titre de l'élément patrimoine national, le PNUD a fourni un contribution de quelque 12 millions de dollars des Etats-Unis pour des projets se rapportant à la gestion de la nature et des parcs nationaux. Si plusieurs de ces projets ont rencontré des difficultés opérationnelles (section D), l'appui du PNUD, tout bien considéré, a eu des résultats appréciables dans plusieurs pays. Ainsi, en Afghanistan, en Birmanie, en Inde, en Indonésie, en Iran et au Népal, les fonds du PNUD ont contribué à la création et au développement de nombreux parcs nationaux et réserves naturelles, avec dans certains cas la formulation d'une législation protectrice. Dans plusieurs cas, les fonds du PNUD ont conduit à des investissements substantiels, par exemple en Indonésie où le projet de développement des parcs nationaux (INS/78/061) a préparé la voie à l'octroi d'un prêt de la Banque mondiale pour la création et le développement de parcs nationaux et d'écoles professionnelles spécialisées. En outre, le PNUD a entrepris un certain nombre d'opérations en association avec d'autres sources de financement, notamment la Banque mondiale, en faveur de projets se rapportant à l'environnement, tels que le projet INS/78/006 de formation en matière d'environnement et de ressources en Indonésie, qui est axé sur la formation, l'enseignement et la recherche de niveau moyen dans des établissements spécialisés dans les questions d'environnement. Un grand projet de lutte contre les incendies de forêt, qui bénéficie de l'assistance du programme d'aide bilatérale canadien en Inde a aussi reçu une contribution du PNUD sous forme d'équipement.

76. Ainsi, dans la plupart des cas, l'effort de financement du PNUD au titre du patrimoine naturel a généralement eu un effet appréciable, venant compléter d'autres sources d'assistance et remédiant à des solutions critiques de continuité dans les efforts de conservation des gouvernements. Il est cependant probable que l'appui du PNUD aurait pu être plus bénéfique si l'élément formation des projets avait été convenablement appliqué. C'est, en partie, en raison de cette déficience que certains des pays qui ont bénéficié du concours du PNUD continuent de rechercher les services d'administrateurs de haut niveau pour assurer une bonne gestion des parcs naturels et une application plus strictes des lois protectrices. S'il est vrai que la région de l'Asie et du Pacifique dispose d'une impressionnante réserve de personnel d'un niveau élevé d'instruction et compétent, elle semble souffrir d'une pénurie de spécialistes de la gestion des ressources de la nature et des parcs nationaux. Or il n'existe pour combler cette lacune aucune institution régionale ou sous-régionale de formation à la gestion de ce patrimoine qui soit comparable aux Wildlife colleges de Mweka (Tanzanie) et de Garoua (Cameroun), en Afrique.

77. A cet égard, les Inspecteurs notent que, jusqu'à présent, seul est imputé sur le chiffre indicatif de planification régional du PNUD pour l'Asie le financement d'un petit projet exécuté par la FAO (Conseiller régional à la gestion de la flore et de la faune sauvages et des parcs nationaux (RAS-72-029), d'un montant d'environ

30 000 dollars des Etats-Unis). Un projet régional proposé au début des années 70 par le PNUD et la FAO : "Regional Wildlife and National Parks School for Asia and the Pacific (RAS/72/036)" n'est jamais devenu opérationnel pour des raisons indépendantes de leur volonté.

78. Au titre du patrimoine culturel, le PNUD prête une assistance à 25 projets, essentiellement de petits projets, dont le coût total s'élève à 4 millions de dollars des Etats-Unis et qui sont exécutés par l'UNESCO. Ces projets concernent surtout la préservation et la restauration de monuments nationaux, de sites archéologiques et de biens culturels, avec un petit nombre de projets en muséologie. Les pays concernés sont principalement l'Afghanistan, le Bangladesh, la Birmanie, les Iles Cook, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, la Mongolie, le Népal, la République khmère, les Iles Salomon et Sri Lanka. Deux petits projets régionaux ont aussi été exécutés.

79. Dans plusieurs de ces pays, l'appui du PNUD aux activités de conservation et de restauration culturelles paraît modeste en comparaison de l'ensemble des besoins et des efforts de financement beaucoup plus importants consentis par les gouvernements hôtes eux-mêmes, par des sources bilatérales et par l'UNESCO, au titre de son programme ordinaire et autres programmes de coopération technique (voir ci-après, section E). En Indonésie, par exemple, la contribution du PNUD à la restauration du temple de Borobudur s'est élevée à environ 350 000 dollars des Etats-Unis, contre 25 millions de dollars des Etats-Unis fournis à cette fin par le Gouvernement indonésien et autres sources externes de financement. Le montant des contributions du PNUD aux grands projets de conservation bénéficiant déjà d'une assistance d'autres sources étant généralement limité, il est apparu difficile d'évaluer séparément l'effet de la contribution du PNUD sur la conservation de l'héritage culturel de la région.

80. Le contenu des programmes par pays du PNUD pour le troisième cycle (1982-86) donne à penser que de nombreux pays d'Asie préfèrent consacrer les ressources du PNUD à des activités autres que la conservation culturelle. Ainsi, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande, où d'importants projets de préservation et de restauration culturelle sont en cours, aucune coopération du PNUD n'est envisagée dans ce domaine pour les cinq prochaines années. Tout donne à penser que si certains de ces projets, tels que la restauration d'Intramuros, aux Philippines, ou de Sukhothai, en Thaïlande, sont bien placés sur l'échelle des priorités gouvernementales, la conservation du patrimoine culturel n'est pas dans la plupart des cas, pour les gouvernements de la région, un domaine prioritaire d'assistance financière du PNUD.

81. Dans certains cas, néanmoins, les apports du PNUD ont eu pour effet de renforcer la capacité des gouvernements de préserver leur patrimoine culturel. On peut citer, par exemple, le Népal, où trois projets bénéficiant de l'assistance du PNUD, dont le coût global s'est élevé à environ 600 000 dollars et qui ont été exécutés par l'UNESCO, ont contribué au renforcement du Département d'archéologie, à l'établissement d'un plan directeur pour la conservation du patrimoine culturel de la vallée de Katmandou et à la restauration du palais royal Hanuman Dhoka, qui a fourni l'occasion de former des artisans népalais aux techniques de restauration. Ces projets ont également inspiré une coopération bilatérale, notamment de la part de la République fédérale d'Allemagne, à des activités analogues de restauration dans le pays. Dans un autre cas, la contribution du PNUD au Laboratoire national

de recherche pour la conservation des biens culturels, situé à Lucknow (Inde), projet exécuté par l'UNESCO (IND/75/009), a été très utilement mise à profit pour renforcer la capacité de formation et de recherche techniques du Laboratoire (section E).

B. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

82. Depuis sa création en 1972, le PNUE a joué un rôle de catalyseur, en étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, en particulier les commissions économiques régionales, la FAO, l'UNESCO, l'UICN et le WWF, en ce qu'il a suscité un intérêt et des opérations à l'échelle mondiale pour la protection et la préservation de l'environnement, tout en définissant et en exécutant des projets mondiaux, régionaux et nationaux à cette même fin.

83. Nombre de programmes et d'activités appuyés par le PNUE à l'échelle mondiale contribuent aussi, à des degrés divers, à la conservation du patrimoine naturel et culturel en Asie et dans le Pacifique. Il convient de mentionner en particulier les activités suivantes, menées à l'échelle mondiale :

a) la banque de données électronique des espèces animales et végétales du Centre de surveillance permanente des activités de conservation de l'UICN, bénéficiant de l'appui du PNUE, compile des données sur les espèces animales et végétales connues qui sont menacées d'extinction et qui figurent dans les Red Data Books, lesquels contiennent actuellement une liste de plus de 10 000 plantes différentes ainsi menacées;

b) l'Unité de données informatisées de l'UICN, qui continue de recevoir l'appui du PNUE, met régulièrement à jour la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues et le Répertoire mondial des parcs nationaux et autres zones protégées;

c) La Stratégie mondiale de la conservation a été établie en 1980, après cinq années de travail international concerté de la part du PNUE, de l'UICN et du WWF, avec l'assistance de la FAO et de l'UNESCO. La Stratégie établit des liens entre développement et conservation et fixe des directives et des critères pour la détermination des priorités en vue d'une utilisation rationnelle des ressources renouvelables et pour l'identification des sites uniques et des zones critiques des écosystèmes naturels qui appellent des mesures de conservation;

d) Enfin, le PNUE surveille l'état et le degré d'application de diverses conventions internationales et assure le secrétariat de certaines d'entre elles, telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, etc.

84. Il convient aussi de souligner le rôle mondial du PNUE au sein du Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG), créé en 1975 et composé du PNUE, de la FAO, de l'UNESCO et de l'UICN. Le PNUE assure le secrétariat de ce groupe, dont la principale fonction est de coordonner la planification et l'exécution des activités des quatre organisations en matière de protection et de préservation de l'environnement.

En vertu de l'arrangement qui préside aux travaux du Groupe, le PNUE est l'organisation à laquelle appartient le rôle directeur en matière de promotion et de coordination des activités et des efforts mondiaux dans le domaine de la préservation ou de l'amélioration de l'environnement de l'homme et de la qualité de la vie, y compris la conservation des écosystèmes 12/.

85. Les activités du PNUE dans la région sont pour la plupart exécutées par une équipe consultative technique multidisciplinaire, attachée à l'Office régional du PNUE à Bangkok. L'équipe, dont les services aux gouvernements bénéficient du soutien de consultants à court terme et d'un programme de bourses de perfectionnement, fait partie intégrante d'un projet global de coopération technique du PNUE : Services consultatifs régionaux. Les objectifs de ces équipes consultatives consistent, entre autres, à compléter les travaux des représentants régionaux du PNUE, à apporter un appui technique et professionnel au développement des activités régionales, à contribuer aux opérations du Programme par pays du PNUE dans la région, à encourager et à aider les gouvernements de la région à s'attaquer à leurs problèmes environnementaux, à conseiller les organisations régionales quant à l'inclusion d'une dimension environnementale dans leurs activités et à conseiller le PNUE au sujet des problèmes environnementaux qui se posent dans la région 13/.

86. Poursuivant la réalisation de ces objectifs, des conseillers techniques PNUE se sont rendus dans 42 pays d'Asie et du Pacifique de 1975 à 1980, et y ont séjourné au total 417 jours. Les missions ont donné des avis pour la formulation de lois et de règlements, de politiques et de plans pour la protection de l'environnement, avec création ou renforcement d'un mécanisme institutionnel approprié. En outre, plus de 100 bourses de perfectionnement du PNUE ont été accordées à des pays de la région depuis 1976 et plusieurs ateliers et séminaires se sont tenus sous les auspices de l'Office régional du PNUE à Bangkok. Parmi les autres activités, on peut citer la préparation, en collaboration avec l'UICN, d'une convention régionale sur la conservation de la nature en Asie du Sud-Est et la publication trimestrielle de la FAO, intitulée Tiger Paper et consacrée aux questions de préservation de la nature en Asie et dans le Pacifique.

87. Le mandat du PNUE recouvre un domaine qui est nécessairement multidisciplinaire et intersectoriel et il requiert, en conséquence, des relations de travail étroites entre le PNUE et les autres organisations qui agissent dans le domaine de la protection et de la préservation de l'environnement. En dehors du Groupe de la conservation des écosystèmes, le PNUE a donc établi des relations de coordination avec d'autres organisations et bureaux de la région Asie-Pacifique, en particulier avec la CESAP par l'intermédiaire du Groupe de coordination pour l'environnement, du Bureau régional de la FAO à Bangkok et de la Banque asiatique de développement.

88. En outre, le Bureau régional du PNUE a mené certaines activités conjointement avec le Bureau régional de l'OMS, par exemple la planification en commun, en 1978, de la surveillance des effets sur la santé des grands projets d'irrigation de Sri Lanka, et conjointement avec le Bureau régional du BIT à l'occasion de l'atelier pilote régional PNUE/OIT sur les conditions de travail et l'environnement, qui a été organisé en Malaisie en 1979. Ces exemples de coordination et de collaboration avec d'autres organisations et institutions sont tout à fait

12/ Voir rapport No 6 du PNUE (1980), Wildlife and Protected Areas, p. 4.

13/ Voir rapport No 8 du PNUE (1980), p. 12 et 13.

louables et les Inspecteurs recommandent vivement à toutes les organisations qui s'occupent de la conservation du patrimoine naturel et culturel d'adopter par principe la même approche, non seulement parce qu'elle permet de mettre à profit la somme des connaissances techniques acquises par l'ensemble du système des Nations Unies et autres organisations pour aider les gouvernements à adopter des stratégies nationales de conservation, globales et intégrées, et pour décharger les moyens de coordination dont ces gouvernements disposent (voir chapitre III.B).

89. A l'échelon national, il convient de mentionner tout particulièrement un vaste projet appuyé par le PNUE en Mongolie (FP/1103-78-01), qui vise à créer des zones protégées dans la région du Gobi, réservoir d'espèces sauvages uniques et menacées. Ce sera un projet pilote en matière d'utilisation rationnelle des ressources naturelles des écosystèmes arides et semi-arides de l'Asie centrale. En outre, en collaboration avec d'autres organisations, appartenant ou non au système des Nations Unies, le PNUE aide plusieurs pays à formuler, à réviser et à adapter leurs stratégies nationales en matière de conservation. Dans l'ensemble, cependant, la capacité du PNUE de financer des projets environnementaux concrets à l'échelon national se trouve paralysée du fait qu'il ne dispose que de fonds très limités pour la coopération technique. Mais certains gouvernements de la région jugent néanmoins nécessaire que le PNUE participe davantage aux projets par pays.

C. Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

90. L'un des premiers objectifs de la CESAP, comme d'autres commissions économiques régionales des Nations Unies, est la mise en place et le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale sur le large front du développement économique et social. En 1977, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies, de renforcer le rôle des commissions régionales. Aux termes de cette résolution (section IV de son annexe), les commissions régionales doivent devenir les "principaux centres généraux d'activités de développement économique et social" dans leurs régions respectives. Elles sont appelées à jouer un rôle moteur et à assumer la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans leur région, et des mesures devraient être prises pour leur permettre de jouer rapidement le rôle d'agent d'exécution pour les projets opérationnels autres que des projets par pays et ne relevant pas des attributions sectorielles d'autres organismes d'exécution du système des Nations Unies. Dans un autre rapport, le Corps commun d'inspection a examiné en détail le mandat de la CESAP et ses activités en cours.

91. Ces responsabilités régionales confèrent à la CESAP un rôle de premier plan pour ce qui est de promouvoir des politiques et des actions concertées de la part de ses Etats membres et de coordonner dans la région les activités des institutions des Nations Unies en matière de protection et de préservation de l'environnement. L'importance toute particulière du potentiel de la CESAP dans ce domaine tient :

a) au fait que ses membres de plein exercice et membres associés représentent pratiquement tous les pays et territoires de l'Asie et du Pacifique (et quelques pays extérieurs à la région). La Commission est donc une instance idéale pour des consultations, des échanges d'information et l'harmonisation des politiques de ses membres en matière de conservation;

b) au caractère éminemment régional, multidisciplinaire et intersectoriel de ses activités, qui donne à la Commission une vue d'ensemble des problèmes et des besoins du développement régional. Cette position privilégiée devrait, en particulier, permettre à la CESAP de trouver le juste équilibre, dans ses opérations de programmation et de fixation des priorités régionales, entre les besoins de la conservation, d'une part, et l'utilisation des ressources naturelles et l'expansion industrielle, d'autre part.

92. Les activités de la CESAP en matière de gestion de l'environnement remontent à 1971, lorsque deux séminaires régionaux sur le sujet ont été organisés sous les auspices de la Commission, à titre préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Donnant suite aux recommandations de cette conférence, la Commission a convoqué en 1973 une réunion de représentants des gouvernements de la région, qui ont adopté un plan d'action asiatique relatif à l'environnement. Cependant, c'est seulement lorsqu'un groupe de coordination pour l'environnement a été créé en 1978 au secrétariat de la CESAP que la Commission a elle-même acquis la capacité technique nécessaire pour connaître effectivement des questions de gestion régionale de l'environnement.

93. Le Groupe a un effectif de six administrateurs et le PNUE prend actuellement à sa charge 33 % de ses dépenses d'appui institutionnel. Ses objectifs consistent : a) à évaluer l'état de l'environnement dans la région; b) à réexaminer les programmes et les projets de la Commission et veiller à ce que les facteurs environnementaux soient pris en compte; c) à planifier les activités de la Commission en matière d'environnement et en assurer l'exécution; et d) à améliorer le courant d'information entre le siège et le Bureau régional du PNUE.

94. En poursuivant ces objectifs, le Groupe a participé à de très nombreuses activités qui ont considérablement renforcé le rôle et l'efficacité de la CESAP en ce qui concerne la promotion de la coopération régionale en matière de gestion de l'environnement. Les programmes d'action sous-régionaux dans le domaine de l'environnement que les gouvernements de la région ont adoptés avec l'appui consultatif du PNUE et de la CESAP sont particulièrement dignes d'attention. L'un des domaines auxquels le Groupe a accordé une importance particulière est la formulation de propositions relatives à des projets d'action coopérative de la part du PNUE et de la CESAP en vue d'un financement extrabudgétaire. De façon générale, la création du Groupe a été une heureuse initiative, à en juger d'après le bilan impressionnant des activités menées dans la région sous les auspices du PNUE et de la CESAP (ateliers techniques, séminaires, missions consultatives, réunions intergouvernementales, etc.) et les nombreuses études et publications de la CESAP sur l'environnement depuis 1978.

95. Dans l'une de ses dernières publications sur le sujet (Review and Appraisal of the Environmental Situation in the ESCAP Region, 1982), la CESAP indique que pour réussir, il est impératif d'intégrer les dimensions environnementales dans la planification du développement, d'obtenir l'application de mesures pratiques en matière d'environnement, de centrer l'attention sur les grands problèmes et les problèmes spécifiques de l'environnement dans chaque sous-région et de faire des suggestions que les pays membres pourraient prendre en considération dans le contexte de leurs systèmes socio-économiques, politiques et administratifs. En outre, elle fait valoir qu'aussi bien le défaut de développement que le processus de développement lui-même peuvent créer des problèmes d'environnement. Il ne s'agit pas d'opter pour ou contre le développement.

La question est de savoir quel développement adopter. A ce titre, la protection de l'environnement doit être conçue comme une partie intégrante du processus de planification du développement.

96. La Commission n'a pas consacré l'attention voulue à la conservation de la faune et de la flore sauvages en temps qu'élément d'une bonne gestion de l'environnement. Cette insuffisance paraît regrettable étant donné la valeur que présente, à de multiples égards, cet aspect de l'environnement humain. Les Inspecteurs espèrent donc que le Comité des ressources naturelles de la CESAP examinera la possibilité d'accorder plus d'attention à la question.

D. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

97. La contribution de la FAO fait partie de son programme forestier, dont l'objectif à moyen terme 1980-1981 était d'aider les pays en développement à assurer eux-mêmes la mise en valeur et la gestion de leurs forêts et à accroître les bénéfices économiques et sociaux que leur procurent ces ressources. Entre 1970 et 1982, la FAO a apporté une assistance à environ 25 projets financés par le PNUD concernant la gestion de la flore et de la faune sauvages et des parcs naturels dans la région Afrique-Asie. Les activités financées dans ce domaine au titre du programme ordinaire de coopération technique de la FAO sont modestes. Il s'agit de cinq petits projets par pays et d'un séminaire régional, dont le coût total est inférieur à 1 million de dollars des Etats-Unis. Il est, cependant, important de noter que de nombreuses autres activités de la FAO qui se rapportent à la mise en valeur et à la gestion des forêts ou qui figurent dans d'autres programmes, d'agriculture et de pêche par exemple, y compris en particulier la réforme agraire et les activités de développement rural, se rattachent de près et contribuent, à des degrés divers, à la conservation de la flore et de la faune sauvages et à la protection de l'environnement. Ces relations sont exposées en détail au chapitre II de la présente étude.

98. Parmi les grands projets financés par le PNUD qu'exécute la FAO, il convient de mentionner le projet NEP/72/002 : Parcs nationaux et conservation de la flore et de la faune sauvages au Népal. Le projet a pour but de renforcer et de développer la section actuelle de la conservation des parcs nationaux et de la flore et faune sauvages du Département des forêts pour en faire un département distinct. Parmi les autres objectifs du projet, figurent l'élaboration de lois et règlements concernant la conservation de la nature, la création de quatre parcs nationaux et de cinq réserves au Terai et dans l'Himalaya, y compris la formation de personnel local, la mise en place de programmes de vigilance comportant des cours de préservation de l'environnement dispensés dans des établissements d'enseignement de tous les niveaux et combinés avec un programme spécial de formation à la gestion de la flore et de la faune sauvages dans le cadre de l'Institut forestier d'Hetauda.

99. Les Inspecteurs considèrent que le projet a atteint plusieurs de ses objectifs. Aujourd'hui, un important pourcentage de la superficie du Népal fait l'objet de mesures de conservation des espèces et de leurs habitats et le pays dispose d'un organisme efficace chargé de protéger, de gérer et de mettre en valeur ces ressources. Lorsque le projet a pris fin, quatre étudiants de niveau universitaire avaient obtenu leur diplôme et deux autres étaient en cours de formation à l'étranger. En outre, trois fonctionnaires avaient reçu une formation de niveau universitaire (cadre moyen de gestion) et deux autres

étaient en cours de formation en Nouvelle-Zélande. Cependant, le projet d'offrir un programme de formation en cours d'emploi à l'Institut forestier d'Hetauda ne s'est pas réalisé, si bien que le pays continue d'avoir le plus grand besoin de personnel ayant reçu une formation de niveau moyen et inférieur. Tout comme le projet concernant les crocodiles en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ce projet n'a pas prévu de créer des moyens de recherche nationaux dans le domaine de l'environnement et la plupart des efforts de recherche sont faits par des chercheurs non gouvernementaux soutenus par divers donateurs.

100. En Indonésie, le projet INS/73/013 : Conservation de la nature et flore et faune sauvages, qui a débuté en 1974 en tant que projet préparatoire et qui est entré dans sa troisième phase en 1978, sous la nouvelle désignation de "Mise en valeur des parcs nationaux" (INS/78/061), a contribué à identifier les problèmes et les priorités en matière de conservation et a aidé le Gouvernement à établir un plan directeur pour la conservation de la nature. Comme au Népal, le plan directeur prévoit un grand nombre de parcs nationaux, des réserves pour la gestion et l'utilisation de la flore et de la faune sauvages et des réserves pour la protection des aires d'alimentation comprenant des écosystèmes terrestres et marins. Tout comme le projet exécuté au Népal, ce projet présente le grand intérêt de créer des liens de coordination avec d'autres organisations qui s'occupent de la conservation de la nature en Indonésie. Ainsi, le responsable du projet a prêté son concours à la coordination de l'exécution des activités financées par le WWF/UICN concernant environ 25 projets et évaluées à approximativement 1,5 million de dollars des Etats-Unis au titre du programme quinquennal de conservation WWF/UICN. Une excellente relation de travail a aussi été établie entre le projet et le "WWF-Indonesia" (une filiale nationale du WWF), après que la Direction de la conservation de la nature eut dirigé la préparation d'un programme global de conservation, auquel la Banque mondiale a aussi contribué en fournissant quelque 700 000 dollars des Etats-Unis, destinés à couvrir les coûts de constitution de la réserve naturelle de Dumoga, dans le cadre d'un important prêt pour le développement de l'irrigation.

101. Cela étant, les objectifs des deuxième et troisième phases du projet auraient pu être réalisés plus tôt si l'on n'avait pas tardé à recruter deux experts associés, cependant que le passage progressif à la troisième phase a coïncidé avec une période de sérieuses difficultés budgétaires au PNUD, des activités ponctuelles se poursuivant jusqu'en 1978. Sans l'attribution par le Gouvernement indonésien d'un rang élevé de priorité à la préservation de l'environnement, une précieuse occasion aurait été perdue. D'autres projets exécutés par la FAO, par exemple au Bangladesh (BGD/72/005) et aux Philippines (PHI/72/006), ont connu de sérieuses difficultés, en particulier au stade du décollage, qui très souvent étaient imputables au problème habituel du recrutement tardif des experts. Ces difficultés ont entraîné des révisions budgétaires, des prolongations de projet et d'importants dépassements de devis, que les inspecteurs jugent regrettables, en particulier dans les pays les moins avancés.

102. Un autre trait commun de ces projets est leur longue durée, pouvant aller dans certains cas jusqu'à neuf ans (BGD/72/005, NEP/72/002 et PHI/72/006). Bien qu'il se fût agi de projets de création d'institutions, il semble que cette très longue projection dans le temps révèle certaines faiblesses de la conception et de la stratégie du projet concernant le transfert de compétences et la formation de ressortissants qui assument aussi rapidement que possible la relève du personnel international affecté au projet, conformément "aux nouvelles dimensions" de la coopération technique. Il n'est pas surprenant que ces projets n'aient atteint que partiellement leurs objectifs de formation. A la suite de quoi, certains des pays où avaient été exécutés des projets de gestion

des parcs et de la flore et faune sauvages ont continué à dire qu'ils avaient besoin d'un personnel qualifié dans ce domaine. Dans leur rapport sur l'évaluation des activités de coopération technique du système des Nations Unies à Sri Lanka (JIU/REP/79/16), vol. 1), les Inspecteurs ont indiqué que les critères essentiels du succès de la coopération technique du système des Nations Unies sont, d'une part, le transfert et l'adaptation des compétences techniques et administratives et, d'autre part, le renforcement consécutif de l'autonomie des pays en développement (voir aussi chap. III C ci-dessus). Ces exigences n'ont pas reçu l'attention voulue dans les projets susmentionnés exécutés par la FAO. Cependant, les Inspecteurs reconnaissent que des facteurs sur lesquels la FAO n'avait aucune prise peuvent avoir joué.

103. Une initiative de la FAO mérite d'être relevée. Il s'agit du "Tiger Paper", un bulletin d'information trimestriel sur la gestion des parcs nationaux et de la nature et sur la conservation des zones sauvages dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'initiative de ce bulletin a été prise par la FAO dans le cadre du projet PNUD/FAO RAS-72-029. Le PNUD a appuyé financièrement cette publication de 1975 à 1982. A partir de 1983, la FAO a continué à publier le bulletin avec ses propres ressources et le montant des abonnements. Le bulletin a remporté un grand succès auprès du public auquel il a fait prendre conscience de l'intérêt des questions de conservation du patrimoine dans la région. Il est nécessaire de continuer à en assurer la publication.

104. Pour promouvoir l'idée de CTPD, la FAO a organisé un certain nombre de programmes de formation et de voyages d'étude, financés pour la plupart au titre de son programme ordinaire d'assistance technique, auquel de nombreux pays de la région participent. En outre, des boursiers du Népal et de Sri Lanka ont étudié au College of African Wildlife Management, à Mweka (Tanzanie). La FAO a aussi réuni, en 1980, une très utile "Consultation internationale sur les ressources de la nature pour le développement rural en Asie et dans le Pacifique", qui s'est tenue à Hyderabad (Inde). Les Inspecteurs approuvent vivement cette initiative et recommandent que de telles rencontres soient organisées périodiquement.

105. Cependant, leur impression générale est que les liens de coopération technique entre pays en développement ne sont pas encore fermement établis. Les Inspecteurs estiment que la gestion des parcs nationaux et de la flore et faune sauvages est l'un des domaines où la notion de CTPD pourrait s'imposer rapidement avec d'excellents résultats et qu'elle devrait donc être appuyée et encouragée par la FAO de façon plus rigoureuse et plus systématique.

E. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

106. L'appui accordé par l'UNESCO pour la préservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel en Asie et dans le Pacifique a une portée considérable, comme le montre l'annexe 2 relative aux projets bénéficiant d'une assistance du système des Nations Unies. Cet appui revêt la forme de projets opérationnels, de services consultatifs, de réunions régionales et sous-régionales, d'ateliers et de séminaires, de campagnes internationales pour la collecte de fonds, d'une aide aux organismes de recherche, etc. L'action entreprise tend à préserver et à restaurer les monuments et sites historiques qui sont nombreux dans la région, à constituer des fonds d'archives, à créer des musées et à développer le tourisme culturel ainsi qu'à conserver les écosystèmes naturels dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). Ces activités sont financées essentiellement par le PNUD, le PNUE, d'autres sources extrabudgétaires, le programme ordinaire de coopération technique de l'UNESCO et des fonds gérés par l'UNESCO comme ceux du Programme de participation et du Fonds du patrimoine mondial.

107. L'accent a été mis sur la sauvegarde et la restauration des monuments historiques et des biens culturels ainsi que sur la constitution des capacités techniques requises à cette fin. A ce propos, il convient de mentionner l'appui accordé par l'UNESCO au National Research Laboratory for the Conservation of Cultural Property (Laboratoire national de recherche pour la conservation des biens culturels) situé à Lucknow (Inde), au titre d'un projet financé par le PNUD (IND/75/009) dont le coût représente 400 000 dollars des Etats-Unis environ. Les Inspecteurs ont pu se rendre sur les lieux du projet et ont constaté qu'il était exécuté de façon très efficace par l'UNESCO, qui renforçait le potentiel technique, de recherche et de formation du laboratoire. Le projet prévoyait la fourniture d'un matériel abondant que les Inspecteurs ont jugé bien adapté aux besoins et parfaitement entretenu, des services consultatifs et des bourses de perfectionnement. Placé sous la supervision d'un directeur national expérimenté et extrêmement compétent, le laboratoire a été en mesure d'élargir son programme d'activités. Il effectue des recherches sur les méthodes de restauration et de réparation, fournit un appui technique aux organismes indiens chargés de la préservation du patrimoine culturel qui sont insuffisamment équipés et organise des cours de perfectionnement à l'intention des conservateurs et responsables de musées des différentes régions du pays et des Etats voisins. Le laboratoire fait aussi paraître des publications et va lancer une revue sur la conservation du patrimoine culturel. Les Inspecteurs sont convaincus que, grâce à la contribution du PNUD et de l'UNESCO, il dispose désormais des moyens techniques nécessaires pour assurer une formation régionale élargie dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

108. Un projet analogue exécuté par l'UNESCO est actuellement en cours à Sri Lanka : le projet relatif à l'Archaeological Conservation and Research Laboratory (Laboratoire pour la conservation et la recherche archéologiques) (SRL/79/036), qui est financé par le PNUD et dont le coût représente 350 000 dollars. En résumé, le projet vise à accroître et à actualiser les moyens dont Sri Lanka dispose pour conserver les sites archéologiques et les monuments qui sont constamment soumis aux atteintes du climat et de la mousson en particulier. Lorsque l'exécution du projet aura été achevée, le laboratoire fournira des services de soutien pour diverses opérations de restauration, menées surtout dans le triangle culturel qui comprend les six projets en cours à Anuradhapura, Polonnaruwa et Kandy et qui figure sur la liste des campagnes internationales pour la collecte de fonds lancées par l'UNESCO (voir ci-dessous). L'exécution du projet progresse de façon satisfaisante et les Inspecteurs notent avec satisfaction que l'accent a été mis sur la fourniture de matériel et la formation en nombre suffisant de personnel local pour assurer le fonctionnement du laboratoire. Les Inspecteurs recommandent que l'UNESCO examine la possibilité d'aider à créer des relations entre les laboratoires nationaux chargés de la conservation du patrimoine des pays de la région. Ces relations permettraient de procéder à des échanges réguliers de documents sur la conservation et d'autres publications scientifiques ainsi que de personnel et de données d'expérience, comme cela se fait dans le cadre du projet SPAFA (voir par. 64 à 66).

109. Un autre projet exécuté par l'UNESCO et financé par le PNUD est le Plan directeur pour la conservation du patrimoine culturel de la vallée de Katmandou (NEP/74/003). L'importance accordée à l'autosuffisance dans le projet est attestée notamment par la volonté de constituer un potentiel local en matière de restauration et en particulier de faire revivre l'artisanat traditionnel népalais qui, naguère presque totalement disparu, représente aujourd'hui une importante source de revenus grâce au tourisme culturel. Entre autres recommandations, le Plan directeur préconise une approche intégrée de la conservation du patrimoine culturel et naturel au Népal. Les Inspecteurs sont convaincus que la même approche doit être possible dans d'autres pays de la région, comme ils l'ont indiqué au chapitre III.A.

110. Dans plusieurs cas, des fonds du PNUD sont venus compléter d'importants engagements de dépenses au titre du budget ordinaire de l'UNESCO pour les activités de conservation et de restauration dans la région. Il en a été ainsi particulièrement en Afghanistan, en Birmanie, en Indonésie, au Népal, au Pakistan, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam, où l'appui financier de l'UNESCO a servi à mobiliser l'attention de la communauté internationale en faveur de grands projets de restauration et a été consenti en liaison avec les campagnes internationales d'appels de fonds lancées par l'UNESCO pour l'exécution de ces projets.

111. Les monuments dont il a été décidé qu'ils feraient l'objet de collectes internationales sont les suivants : le monastère de Bamiyan, considéré comme le plus grand monument rupestre du monde, et la ville d'Hérat, tous deux en Afghanistan; la vallée de Katmandou, au Népal, où l'UNESCO participe à des travaux de restauration depuis 10 ans; le triangle culturel de Sri Lanka, qui comprend trois anciennes capitales; Pagan, en Birmanie, où se trouverait la plus forte concentration de temples bouddhistes (2 000 environ); le temple de Borobudur en Indonésie, dont la restauration est déjà achevée; Moenjodaro, au Pakistan; Sukhothai, en Thaïlande et la ville de Hué, au Viet Nam.

112. Dernièrement, l'UNESCO a sensiblement intensifié les campagnes internationales menées en faveur de ces projets et des comités ont été créés à cet effet. Toutefois certains projets - ceux de Bamiyan, d'Hérat, du triangle culturel, de Pagan, etc. - n'en sont qu'à la phase initiale et n'ont encore reçu aucune aide de la communauté internationale. D'autres, comme ceux de la vallée de Katmandou et de Sukhothai, ont bénéficié d'un appui généreux de la part de l'UNESCO mais n'ont trouvé qu'un écho limité auprès des autres sources de crédit. Une exception notable a été le temple de Borobudur, qui a pu être entièrement restauré grâce à la générosité des donateurs internationaux (plus de 6 millions de dollars des Etats-Unis ont été recueillis). C'est là un remarquable succès remporté par l'UNESCO dans son action en faveur d'opérations de restauration dans la région. Les Inspecteurs espèrent que la solidarité internationale qui s'est ainsi manifestée pour préserver le patrimoine culturel de l'humanité d'une perte irréparable jouera de nouveau à l'occasion d'autres projets analogues en Asie et dans le Pacifique.

113. Les activités de l'UNESCO dans le domaine des archives et de la muséologie ont été centrées sur la fourniture de matériel et sur la formation de personnel local grâce à des bourses de perfectionnement essentiellement accordées pour des études dans la région, surtout en Australie et en Inde.

114. En ce qui concerne le patrimoine culturel, les efforts déployés par l'UNESCO en coopération avec le PNUE et l'UICN sont orientés vers la conservation des écosystèmes naturels, dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). Les buts du Programme MAB sont notamment de promouvoir la conservation des écosystèmes représentatifs et de toute la gamme des espèces qui les composent, afin de maintenir la diversité génétique, de fournir des sites pour la recherche à long terme sur la structure, le fonctionnement et la dynamique des écosystèmes et l'étude comparative de ces écosystèmes ainsi que pour la surveillance des modifications de l'environnement et d'assurer des moyens d'enseignement et de formation. Les réserves de la biosphère sont de véritables laboratoires sur le terrain où des méthodes et des stratégies de développement rural intégré peuvent être élaborées et expérimentées. Ce potentiel doit être pleinement exploré et exploité afin d'améliorer de façon effective et durable les systèmes de production.

115. En vue d'atteindre ces objectifs, un réseau de réserves de la biosphère, représentatif des différents écosystèmes de la planète, est actuellement mis en place. Le réseau est entretenu par des échanges de renseignements et de personnel scientifique entre les différentes réserves de la biosphère. Au milieu de l'année 1981, 193 sites se trouvant dans 50 pays, dont 38 dans neuf pays d'Asie et du Pacifique, avaient été désignés comme réserves de la biosphère.

116. Trois réunions régionales ont été organisées conjointement par l'UNESCO et le PNUE en 1974 (à Kuala Lumpur) et 1975 (à Katmandou et à Bénarès) sur la recherche écologique intégrée et les besoins de formation en Asie du Sud-Est, sur les écosystèmes de montagne de l'Asie du Sud et sur les écosystèmes des forêts semi-décidues de l'Asie du Sud. Les activités de l'UNESCO au titre du Programme MAB consistent essentiellement à fournir un appui aux comités nationaux du Programme MAB, aux projets de recherche et aux réunions régionales et internationales.

117. Les principes directeurs et les critères élaborés sur le plan international pour le choix des sites pouvant devenir des réserves de la biosphère et la création de ces réserves ont été adaptés pour tenir compte des conditions propres à certaines zones de l'Asie et du Pacifique à la suite, par exemple, d'initiatives prises de concert avec le PNUE et de la convocation d'un symposium international sur les critères en matière de réserves de la biosphère, qui s'est tenu en Australie et en Nouvelle-Zélande en 1977. Parmi les activités menées conjointement avec des organisations régionales, on peut mentionner un séminaire annuel de formation à la science et à la gestion de l'environnement, organisé en collaboration avec le Centre d'écologie tropicale (BIOTROP) de la SEAMEO.

118. Un centre international pour le développement intégré des écosystèmes de montagne, qui centralisera les informations, les compétences techniques et activités de formation dans l'Hindou Kouch, sera inauguré en octobre 1983, en vertu d'un accord signé en septembre 1981 entre le Gouvernement népalais et l'UNESCO. Ce centre a essentiellement pour objectif de promouvoir un développement écologique rationnel dans l'Hindou Kouch et d'améliorer la situation économique des populations autochtones. Cette région comprend, en tout ou en partie, l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, la Birmanie, la Chine, l'Inde, le Népal et le Pakistan.

119. De manière générale, l'appui fourni par l'UNESCO en vue de préserver le patrimoine culturel et naturel a été considérable et a contribué très efficacement à répondre à des besoins spécifiques et à mobiliser l'attention de la communauté internationale en faveur des activités de restauration et de conservation nécessaires dans l'ensemble de la région. Les crédits accordés au titre du programme ordinaire pour les différents projets ont forcément été limités, mais en insistant sur le transfert des compétences et le développement des capacités techniques et de l'autosuffisance nationales, l'UNESCO a permis aux Etats membres de tirer des avantages appréciables et durables de ses efforts de coopération technique.

120. Il convient aussi de mentionner à cet égard les mesures prises par l'UNESCO pour promouvoir la CTPD dans la région. Les commissions nationales de l'UNESCO et les comités du Programme MAB, les relations de travail étroites entre l'Organisation et les organismes régionaux et sous-régionaux dont certains ont été créés avec son aide comme l'Association culturelle asiatique pour l'UNESCO (ACU), la Branche régionale du Conseil international des archives pour l'Asie du Sud-Est (SARBICA), le projet de la SEAMEO relatif à l'archéologie et aux beaux-arts (SPAFA) et le Bureau régional de l'UNESCO de Bangkok, tout cela constitue une excellente infrastructure pour instaurer une coopération régionale et une autosuffisance collective dans la préservation du patrimoine culturel et naturel.

121. Si l'UNESCO a contribué notablement à la constitution des capacités de conservation et de restauration du patrimoine culturel national et régional, il ne semble pas qu'elle ait accordé la même importance aux aspects administratifs et législatifs de la question sauf peut-être en ce qui concerne les projets relatifs à l'Afghanistan et au Népal. C'est là un domaine auquel l'UNESCO pourrait peut-être prêter attention dans ses futurs projets, et les projets exécutés par la FAO concernant la gestion de la faune et de la flore sauvages et des parcs naturels, qui prévoient souvent l'adoption de mesures législatives et connexes appropriées ou le renforcement de telles mesures, pourraient servir d'exemple à cet égard.

122. Enfin, si certains Etats Membres de la région sont satisfaits des résultats de leur action sur le plan bilatéral, d'autres souhaiteraient que l'UNESCO s'emploie plus énergiquement à négocier la restitution des biens culturels, en particulier des objets de musée et des manuscrits classiques, emportés pendant la période coloniale et qui se trouvent actuellement dans certains pays européens. En attendant que ces biens culturels soient rendus à leur pays d'origine, conformément à la résolution 35/127 que l'Assemblée générale a adoptée, le 2 décembre 1980, au sujet de la préservation et de l'épanouissement des valeurs culturelles, y compris la protection, la restitution et le retour des biens culturels et artistiques, l'UNESCO devrait, tout au moins, encourager la conclusion d'un arrangement qui permettrait aux pays en développement d'accéder gratuitement aux éléments de leur patrimoine culturel détenus dans des pays européens, en particulier à des fins d'études et de recherche.

F. Autres organismes des Nations Unies

123. D'autres organismes des Nations Unies comme le DTCEB, l'OIT, l'OMI, le FISE, l'OMS, l'OMM et la Banque mondiale contribuent de diverses manières à résoudre les problèmes relatifs à l'environnement. Ainsi, l'OIT a organisé en Malaisie en 1979, en collaboration avec le PNUE, un atelier pilote régional sur les conditions de travail et l'environnement à l'intention des inspecteurs du travail d'Asie. L'OIT participe aussi à des programmes de développement rural intégré en Asie et dans le Pacifique. Les règles et les normes élaborés par l'OMI portent notamment sur la prévention de la pollution des mers. Les activités du FISE et de l'OMS dans le domaine des soins de santé primaires visent en particulier à promouvoir une nutrition suffisante et appropriée, à assurer l'approvisionnement en eau salubre, à améliorer l'hygiène de base et à encourager les modes d'approche traditionnels locaux ainsi que la participation de la communauté, domaines qui entrent tous dans le champ d'application de la présente étude. Ainsi, les projets financés par le FISE en Inde, au Bhoutan, en Birmanie, en Mongolie et au Népal s'inspirent des conceptions culturelles et sociales autochtones et puisent directement dans les ressources originales de la communauté. L'OMS finance plusieurs projets de surveillance des conditions météorologiques dans la région, qui permettent la prévision avancée des grosses intempéries, comme les cyclones, les typhons, les pluies torrentielles, etc., qui sont préjudiciables à la conservation du patrimoine. La Banque mondiale participe de plus en plus à des actions relatives à l'environnement; elle finance un nombre croissant de projets qui se rapportent directement à l'environnement ou qui ont un aspect environnemental. Les services chargés de l'environnement au sein de la Banque, en collaboration avec le Bureau de l'environnement, évaluent l'incidence sur l'environnement de tous les projets avant leur lancement. Avec le PNUD, la Banque a notamment entrepris en Indonésie un projet visant à renforcer les organismes qui s'occupent d'environnement et l'éducation en matière d'environnement; elle a accordé un prêt pour un projet hydroélectrique et de construction de routes au Népal qui comprend des travaux préparatoires à l'inventaire des ressources naturelles du pays; elle finance deux projets de foresterie, l'un en Inde et l'autre en Corée, comportant une aide à des programmes destinés à encourager la plantation d'arbres qui sont axés sur l'éducation du public.

G. Programmes bilatéraux et organisations non gouvernementales

1. Programmes bilatéraux

124. Différents gouvernements ont prêté leur concours à certains projets de conservation en Asie et dans le Pacifique, comme on l'a vu dans les deux chapitres précédents. L'Australie finance toute une série de projets relatifs à la conservation et à l'environnement dans plusieurs pays, en particulier les petits pays insulaires de la région du Pacifique Sud. La Direction des échanges culturels du Ministère des affaires étrangères dispose d'un fonds qui permet de financer les projets culturels désignés par les pays du Pacifique Sud. Le Japon et la Nouvelle-Zélande participent de même à divers projets de conservation du patrimoine et de protection de l'environnement dans plusieurs pays. Le Japon, dans le cadre d'un arrangement spécial, accorde des crédits pour les activités de coopération culturelle de la région de l'ANASE. Le Gouvernement hollandais a contribué, de façon appréciable, à la création d'une école pour la gestion de la conservation de l'environnement à Ciawi, en Indonésie. Les Etats-Unis, par l'entremise de divers organismes officiels, coopèrent à de nombreuses activités de conservation. L'US/AID appuie financièrement des projets dans un certain nombre de pays, en particulier en Inde, en Indonésie, au Népal, au Pakistan, aux Philippines et à Sri Lanka, projets qui représentent au total plus de 150 millions de dollars. Tous ces projets sont essentiellement axés sur la gestion des ressources naturelles, y compris en particulier la gestion des aires d'alimentation, le reboisement et l'exploitation des sources d'énergie (bois de feu et électricité). Les National Park and Forest Services des Etats-Unis, par le truchement des programmes exécutés par les Etats-Unis dans le cadre du MAB ou par d'autres moyens, réalisent des projets en coopération avec un certain nombre de pays, comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Pakistan et les Philippines. Les pays de l'Europe orientale et l'Union soviétique notamment participent aussi à l'effort de coopération dans le cadre du Programme MAB.

125. Les pays de l'OCDE tiennent de plus en plus compte de l'environnement dans leurs programmes de coopération au développement. Cette évolution est encourageante en raison de l'interpénétration des problèmes de l'environnement et de la conservation du patrimoine et, partant, de la nécessité de résoudre ces problèmes par l'action collective et la solidarité internationale. Il convient aussi de préciser que certains des problèmes environnementaux graves auxquels les pays en développement doivent faire face sont imputables aux pays industriels développés. Les déséquilibres tels que la crise de l'énergie, le déboisement constaté dans les pays tropicaux, l'épuisement des ressources minérales et le déclin de la diversité biologique, sont dus notamment aux schémas de production et de consommation et aux styles de vie dominants des pays industriels et à leurs conséquences, à l'échelle mondiale, sur l'utilisation des ressources naturelles et sur l'environnement (...). En outre, les décisions prises par les pays industriels et la manière dont ils essaient de résoudre leurs problèmes ont des répercussions directes et importantes dans les autres régions du monde, par le biais de la diffusion technologique et de la "transnationalisation" 14/.

2. Organisations non gouvernementales

126. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) est la principale organisation non gouvernementale qui s'occupe de la

14/ Déclaration faite par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale devant le Conseil économique et social des Nations Unies, Genève, juillet 1981.

conservation de la faune et de la flore sauvages et des aires protégées. Elle groupe plus de 20 gouvernements et organisations non gouvernementales nationales en Asie et dans le Pacifique, et est l'un des principaux agents d'exécution du PNUE dans la région. L'UICN a coopéré très étroitement avec les organismes des Nations Unies et surtout le PNUE à l'élaboration de la Stratégie mondiale de la conservation, de la Charte mondiale de la nature, de conventions internationales sur la conservation et de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues. De plus, dans le cadre d'un projet PNUE/UICN, le Troisième Congrès mondial sur les parcs nationaux a été convoqué à Bali, en Indonésie, en 1982. Avec l'aide financière du PNUE, l'UICN fournit aussi des avis consultatifs à l'UNESCO au titre du Programme MAB. La plupart des activités de l'UICN sont financées par le PNUE et le Fonds mondial pour la nature (WWF), organisme international de bienfaisance chargé de collecter des fonds et d'exécuter des projets, qui utilise le mécanisme de l'UICN pour concevoir et gérer des projets de conservation sur place.

127. Une autre organisation non gouvernementale qui appuie des activités de conservation dans la région est le Smithsonian Institute. Son programme, qui prévoit des stages et des échanges de spécialistes ainsi que des voyages d'étude dans des pays de l'Asie et du Pacifique, est financé par la Asian Association, la Fondation Ford et la Fondation Fullbright. L'Institut offre des cours de formation, de la documentation scientifique et du matériel de recherche aux musées de la région, et il a organisé dernièrement, dans le cadre d'un échange, un voyage de membres du personnel de musées en Chine. Parmi les autres organisations non gouvernementales qui participent activement à la conservation du patrimoine dans la région figurent les sociétés de zoologie de New York et de Francfort, ainsi que la Fondation Ford.

V. RESUME DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Principales conclusions

128. Ayant passé en revue les efforts, individuels et collectifs, de conservation et de gestion de leur patrimoine culturel et naturel que déploient les pays de l'Asie et du Pacifique et la contribution que les institutions des Nations Unies leur apportent à cette fin, les Inspecteurs constatent que des problèmes démographiques et d'autres problèmes tenant en partie aux impératifs de la modernisation nationale font sérieusement obstacle à ces efforts de conservation et de gestion dans la majeure partie de la région. Avec une population qui représente plus de la moitié de la population mondiale, cette région est celle qui a la plus forte densité démographique. Cette situation, conjuguée avec de vastes projets de développement et des processus d'urbanisation et d'industrialisation de grande ampleur, exerce une pression sans cesse croissante sur la densité potentielle du sol et sur les ressources du patrimoine, ce qui se traduit en particulier par un taux élevé de déforestation, une désertification qui va en s'aggravant dans certains pays et la quasi-extinction de certaines espèces sauvages. Des facteurs physiques tels que les tremblements de terre, les ouragans et les pluies torrentielles de la mousson, auxquels s'ajoute l'immense problème de la misère dans certains pays, constituent aussi sur le plan de l'environnement des problèmes insurmontables et élèvent considérablement le coût de la conservation et de la gestion du patrimoine.

129. Les Inspecteurs se sont plu à constater qu'en dépit de ces handicaps de nombreux pays avaient pleinement conscience de la richesse de leur patrimoine culturel et naturel et que, dans certains cas, des mesures pratiques avaient été prises pour en assurer une bonne gestion en dépit du manque de fonds. Ces efforts sont des plus louables. Il semble cependant qu'étant donné l'importance vitale des ressources du patrimoine pour la subsistance des populations et le développement socio-économique équilibré de la région, il soit nécessaire d'élaborer des stratégies nationales d'ensemble et à long terme de conservation du patrimoine, dont la formulation et la mise en oeuvre feraient appel à la pleine participation de tous les secteurs de la population et en particulier des communautés locales.

130. Les institutions du système des Nations Unies, principalement la CESAP, la FAO, le PNUD, le PNUE et l'UNESCO, avec la collaboration de l'UICN et d'autres organisations non gouvernementales, apportent un ferme soutien aux efforts faits dans la région en faveur de la conservation du patrimoine. Leur apport est certes faible en termes financiers, si on le compare à celui d'autres sources de financement et à l'ensemble des besoins. Cependant, par ses conseils techniques et par son rôle de catalyseur et de promoteur, le système des Nations Unies a obtenu dans la région certains résultats impressionnants. Il existe maintenant des programmes sous-régionaux d'action en matière d'environnement et, dans la plupart des pays, l'importance des questions environnementales est de mieux en mieux perçue. On a pu éviter la disparition de certaines espèces sauvages, tandis que les parcs naturels qui ont été créés dans plusieurs pays constituent un attrait pour l'industrie touristique. Des monuments ont été restaurés ou mieux préservés des atteintes du temps et les moyens techniques nationaux en matière de conservation et de restauration du patrimoine culturel ont été développés.

131. De 1970 à 1982, le PNUD a prêté son appui à quelque 60 projets, d'un montant de 16 millions de dollars des Etats-Unis, se rapportant directement à la conservation du patrimoine naturel et culturel. Il s'agissait de projets

exécutés par la FAO et par l'UNESCO. Ces deux institutions, mais surtout l'UNESCO, ont aussi affecté à cette fin des ressources provenant du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires.

132. Pour l'essentiel, les activités de la FAO ont eu pour objectif la création et le renforcement de parcs naturels nationaux et autres zones protégées, avec élaboration de lois protectrices et constitution d'un appareil administratif approprié. Dans l'ensemble, cet objectif a été réalisé. Les activités menées dans le cadre des projets et les résultats obtenus ont, dans certains cas, bénéficié des liens de coordination établis à l'échelon national entre les projets de la FAO et des projets de conservation financés par d'autres sources. Mais il n'est pas rare que des difficultés opérationnelles - dont certaines ne dépendaient en rien de la FAO - aient fait obstacle à la bonne exécution des projets et à l'obtention de résultats optimaux, entraînant des prolongations de la durée d'exécution, des dépassements de délai injustifiables et des dépassements de devis. Les Inspecteurs considèrent que les projets doivent mettre l'accent davantage et de façon plus systématique sur la formation des ressortissants et le transfert de compétences professionnelles et de techniques de gestion, dans le cadre d'une stratégie destinée à assurer l'autonomie dans ce domaine. Un petit nombre de projets seulement répondaient au besoin très généralisé de la région de disposer de spécialistes de la flore et de la faune sauvages, de cadres de gestion et d'instructeurs. Les Inspecteurs concluent que, pour combler cette lacune, il faudrait aider les instituts nationaux de formation à la gestion de la faune et de la flore sauvages de Dhera Dun (Inde) et de Ciawi (Indonésie) à établir des programmes régionaux ou sous-régionaux de formation. En outre, il conviendrait de consolider des arrangements de CTPD avec d'autres pays en développement, de la région et extérieurs à la région, possédant des écoles de gestion de la faune et de la flore sauvages.

133. L'UNESCO a centré ses efforts sur la restauration et la préservation du patrimoine culturel et a remporté quelques remarquables succès en Inde, en Indonésie et au Népal. L'Organisation a largement fait appel aux ressources de son budget ordinaire et à des fonds de source extrabudgétaire, notamment ceux du Fonds du patrimoine mondial, pour préparer et mener ses campagnes internationales de collecte de fonds pour la restauration de monuments et de sites historiques. En outre, elle a apporté une importante contribution au développement des moyens nationaux de conservation culturelle, en mettant l'accent sur la formation et sur la création à cet effet de laboratoires de formation et de recherche. Cependant, les aspects législatifs et administratifs de la gestion du patrimoine culturel ont été parfois négligés. Il faudrait aussi qu'un réseau de relations de coopération et d'échanges de personnel se développe entre les laboratoires de conservation de la région et que certains d'entre eux deviennent de véritables centres sous-régionaux de formation et de recherche. Dans le domaine du patrimoine naturel, l'UNESCO devrait surtout s'attacher à combler les solutions de continuité du champ couvert par les réserves de la biosphère dans la région (en particulier en ce qui concerne l'Asie du Sud et les régions indo-malaise et océanienne) et à inciter les pays à développer les multiples aspects fonctionnels des réserves de la biosphère, y compris les activités d'éducation, de formation et de recherche dans les réserves de la biosphère existantes. Il conviendrait aussi d'encourager les pays à devenir parties à la Convention pour la protection du patrimoine mondial et à profiter des possibilités offertes par le Fonds créé en vertu de cette convention pour renforcer leurs activités nationales dans le domaine du patrimoine naturel, en particulier leurs activités de formation.

134. Le PNUE est intervenu avec beaucoup de succès pour promouvoir la conservation et la gestion de l'environnement, en particulier aux échelons régionaux et mondiaux et il a établi de fructueuses relations de coordination et de travail avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier la CESAP, la FAO et l'UNESCO, ainsi qu'avec l'UICN. Ces organisations ont été les agents d'exécution des activités sur le terrain bénéficiant de l'assistance du PNUE. La collaboration entre le PNUE et la CESAP a été bonne et on lui doit, dans une large mesure, la conscience aiguë des problèmes de conservation de l'environnement dont témoigne la région. La CESAP menait déjà une action dans ce domaine avant la création du PNUE. De même, les programmes sous-régionaux en matière d'environnement - ANASE, Pacifique Sud et Asie du Sud - doivent beaucoup à l'action menée par la CESAP et le PNUE, y compris le secrétariat du PNUE pour les mers régionales. Cependant, il n'y a pas d'instance régionale de consultation et d'harmonisation des modes d'approche en matière de parcs nationaux et de flore et de faune sauvages. Les Inspecteurs prient instamment les Etats membres de la CESAP d'accorder plus d'attention à cette matière au cours de leurs réunions.

135. Enfin, la coopération entre pays et groupes de pays mérite d'être signalée. Des pays de la région et extérieurs à la région ont prêté leur appui à la conservation du patrimoine aussi bien naturel que culturel, et les Inspecteurs sont heureux de constater que la coopération du système des Nations Unies a contribué à susciter le concours de sources bilatérales et d'un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales. Le meilleur exemple de relations CTPD dans la région a été le projet d'archéologie et de beaux arts (SPAFA) de l'Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique (CEAMEO), projet consistant à utiliser l'opération de restauration du temple de Borobudur en Indonésie comme un atelier de formation, avec l'aide de l'UNESCO. La région n'a toujours aucune convention en matière de conservation de la nature et des ressources naturelles analogue aux conventions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation des Etats américains (OEA), mais des initiatives ont été prises en vue de préparer la rédaction d'une convention de l'ANASE. A l'échelon international, un certain nombre de pays ont adhéré à des conventions et accords multilatéraux et participent à des programmes mondiaux, mais un effort accru dans cette direction s'impose manifestement. En se fondant sur ce qui précède, les Inspecteurs ont abouti aux recommandations suivantes.

B. Recommandations

136. Certaines des recommandations faites par les Inspecteurs dans leur rapport sur la contribution des organismes des Nations Unies à la préservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel de l'Amérique latine (JIU/REP/82/5) valent également dans le cas de la présente étude. Les recommandations essentielles qui suivent intéressent la conservation et la gestion du patrimoine en Asie et dans le Pacifique.

Echelon national

RECOMMANDATION 1 : La CESAP, le PNUE, la FAO et l'UNESCO devraient encourager et aider les gouvernements de la région à formuler des stratégies de conservation à long terme, ainsi qu'il est recommandé dans la Stratégie mondiale de la conservation, afin d'assurer une gestion et une utilisation continues et suivies des ressources du patrimoine.

RECOMMANDATION 2 : La FAO, le PNUD et l'UNESCO devraient prendre des mesures appropriées pour que :

a) les projets ayant trait aux parcs nationaux et à la faune et à la flore sauvages soient dorénavant plus systématiquement orientés vers la formation de personnel de gestion et de personnel technique de niveau élevé et intermédiaire en vue d'assurer une autonomie nationale dans ce domaine (voir aussi la recommandation 3).

b) les projets de conservation culturelle prévoient aussi le développement et le renforcement des éléments législatifs et administratifs que requièrent une protection et une gestion adéquates du patrimoine culturel.

c) les projets soient, par principe, préparés et conçus très soigneusement, de telle manière que les opérations puissent être achevées et les objectifs prévus réalisés dans le cadre des délais et des ressources impartis.

Echelons régional et sous-régional

RECOMMANDATION 3 : La FAO, le PNUD et le PNUE devraient explorer avec les gouvernements de la région la possibilité :

a) d'apporter une assistance aux établissements de formation à la gestion de la faune et de la flore sauvages de Dhera Dun (Inde) et de Ciawi (Indonésie) pour qu'ils créent et gèrent des programmes régionaux et sous-régionaux de formation;

b) de créer deux nouveaux centres sous-régionaux en deux autres endroits appropriés de la région;

c) d'inscrire la formation à la gestion des parcs nationaux et de la faune et de la flore sauvages parmi les domaines d'action prioritaires du programme de l'ANASE pour l'environnement (ASEP); et

d) de développer davantage, de manière soutenue et systématique, les relations de CTPD à la fois entre les pays de la région et entre ces pays et des pays en développement d'autres régions qui possèdent des écoles de formation à la gestion du patrimoine naturel.

RECOMMANDATION 4 : L'UNESCO devrait encourager l'établissement d'un réseau de relations de coopération entre les laboratoires de conservation et de restauration des pays développés et des pays en développement de la région.

Echelon international

RECOMMANDATION 5 : La FAO, le PNUE et l'UNESCO ainsi que l'UICN devraient encourager les pays de la région à accroître leur participation aux opérations collectives internationales de conservation et de gestion du patrimoine, en particulier par l'adhésion aux conventions multilatérales pertinentes et par l'application de ces conventions dans leur ordre national.

Principes directeurs et cadre législatif et administratif de la conservation du patrimoine dans certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique

PAYS a) Disposition constitutionnelle b) Organisation (1)	ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX (2)	GESTION DES ZONES COTIÈRES (3)	CONSERVATION DES FORÊTS (4)	PARCS ET FAUNE ET FLORE SAUVAGES (5)	ENVIRONNEMENT CULTUREL (6)
AFGHANISTAN a) Aucune b) Direction générale des "Études et enquêtes sur l'environnement" du Département des forêts et parcs naturels; relève pour partie du Ministère de l'agriculture		Loi sur l'administration et la gestion des forêts; Article 518 du Code pénal	Décret présidentiel No 707/(56/3/16) Décret présidentiel No 533/(56/3/9) Décret No 628/(26/12/77)		
AUSTRALIE a) Aucune b) La protection de l'environnement incombe, en majeure partie, aux gouvernements des États	Environment (Impact of proposals) Act, 1974	La protection des zones marécageuses incombe aux autorités australiennes chargées des parcs et de la faune et flore sauvages; Petroleum (Submerged Lands) Act, 1967-1973, et législation complémentaire des États; Beaches, fishing grounds, and Sea Routes Protection Act, 1932-1966	NSW Forestry Act, 1916-1972; Victoria, Forests Act, 1950; Queensland, Forestry Act, 1959-1973; S.A., Forestry Act, 1950-1956; W.A. Forests Act, 1918-1969; Tasmania, Forestry Act, 1959; N.N., Forestry Ordinance, 1959-1965; ACT Timber Protection Ordinance, 1919	National Parks and Wildlife Conservation Act, 1975; NSW National Parks and Wildlife Act, 1974; Victoria, National Parks Act, 1972, Wildlife Act, 1975; Queensland, National Parks and Wildlife Act, 1973; S.A., National Parks and Wildlife Act, 1972; WA., Fauna Conservation Act, 1950, Parks and Reserves Act, 1895-1972; Tasmania, National Parks and Wildlife Act, 1970	Australian Heritage Commission Act, 1975; Victorian Conservation Trust Act, 1972, Archaeological and Aboriginal Relics Preservation Act, 1972; Local government building regulations (for aesthetic quality of buildings:)
BANGLADESH a) Aucune b) Direction de la lutte contre la pollution de l'environnement	Stade de la planification	Aucune loi particulière; c'est l'Ordonnance de 1977 sur la protection de l'environnement qui est généralement applicable	Loi de 1973 modifiant la Loi de 1927 sur les forêts	Loi de 1973 sur la préservation de la nature	Aucune loi particulière. La charge de l'organisation incombe au Ministère de l'éducation et des affaires culturelles et au Ministère des travaux publics
CHINE					Loi sur la protection des vestiges culturels de la République populaire de Chine
REPUBLIQUE DE COREE a) Aucune b) Bureau des questions d'environnement du Ministère de la santé et de la protection sociale	Loi de 1977 sur la préservation de l'environnement	Loi de 1977 sur la pollution marine	Loi sur les forêts; Loi sur la mise en valeur des forêts, Loi sur le traitement des maladies des végétaux	Loi sur la préservation des animaux sauvages et des oiseaux; Loi sur les pêcheries; Loi sur la protection des ressources de la pêche; Loi sur le bétail; Loi sur l'exploitation des lauzeries	Loi sur la protection des biens culturels
FIJI a) Aucune b) Non déterminée	Loi de 1966 sur l'exploitation minière	Loi de 1953 sur les forêts		Loi de 1953 sur les forêts; Ordonnance de 1913 sur la protection du gibier et des oiseaux; Loi de 1962 sur les armes à feu et les munitions	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
<p>HONG KONG</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Section de l'environnement (politique générale) du secrétariat du gouvernement, en collaboration avec les départements compétents</p>	<p>Aucune procédure formelle</p>	<p>Foreshores and Seabeds Ordinance, 1974; Fishes Protection Ordinance, 1964</p>	<p>Forest and Countryside Ordinance, 1974</p>	<p>Country Parks Ordinance, 1977; Animal Plants (Protection of Endangered Species) Ordinance, 1976</p>	<p>Antiquities and Monuments Ordinance, 1971</p>
<p>ILES COOK</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Le directeur de la conservation (en vertu du Conservation Act, 1975)</p>	<p>Aucune procédure formelle</p>	<p>Aucune réglementation de la mise en valeur des zones côtières n'est prévue. A l'intérieur des eaux territoriales, le gouvernement a juridiction absolue sur l'exploitation des ressources halieutiques et autres</p>	<p>Aucune ressource forestière et aucune loi</p>	<p>Il n'existe aucune législation de protection de la nature. Une législation prévoit la constitution de certaines zones nationales et la fermeture de certaines zones, en particulier des lagons, en vue de la protection et de la propagation de certaines plantes et formes de vie marines (par exemple les huîtres perlières)</p>	<p>Aucune loi particulière, mais il est de tradition de préserver le patrimoine culturel</p>
<p>INDE</p> <p>a) L'article 48A</p> <p>b) Commission nationale de la planification et de la coordination environnementales (et commissions des Etats); Central Board for Prevention and Control of Water Pollution</p>	<p>Des principes directeurs ont été établis; dans le cas de l'industrie, les conséquences pour l'environnement sont examinées à l'occasion des concessions de licence; aucune législation spécifique</p>	<p>Maritime Zones Act, 1976</p>	<p>Indian Forest Act, 1927; Lois des Etats sur les forêts</p>	<p>Wildlife (Protection) Act, 1972</p>	<p>Antiquities and Art Treasures Act, 1972</p>
<p>INDONESIE</p> <p>a) Le paragraphe 3 de l'article 3 du Préambule</p> <p>b) Comité national de planification et Commission nationale de l'environnement, en collaboration avec les départements ministériels et les administrations locales/provinciales</p>	<p>Aucune procédure formelle</p>	<p>Loi No 11 de 1974 sur la gestion des ressources en eau; Loi de 1967 sur l'exploitation minière; Loi de 1975 sur le plateau continental indonésien; Loi de 1939 sur la mer territoriale et l'environnement marin; Règlement No 17 de 1974 sur le contrôle de l'exploitation et de l'exploration "offshore" du pétrole et du gaz naturel</p>	<p>Lois fondamentales Nos 5 et 6 de 1967; Règlements No 22 de 1967 et No 6 de 1968</p>	<p>Ordonnance de 194 sur la protection de la nature, Ordonnance de 1931 sur la protection de la faune sauvage; Règlement de 1940 sur la chasse</p>	<p>Ordonnance de 1931 sur les monuments, complétée par six décrets ministériels et règlements</p>
<p>IRAN</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Le Département de l'environnement, créé par la Loi de 1974 sur la protection et la mise en valeur de l'environnement</p>					

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
<p>JAPON</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Agence de l'environnement</p>	<p>Loi de 1978 sur l'évaluation des effets sur l'environnement (à l'examen); ordonnances locales</p>	<p>Loi sur la gestion de la zone côtière; Loi de 1970 sur la prévention de la pollution marine; Loi sur l'assèchement des terres (gagnées sur la mer)</p>	<p>Loi de 1961 sur les forêts; Loi sur la protection des forêts proches des zones métropolitaines; Loi de 1972 sur la conservation de la nature; Loi sur les plans et semences d'essences forestières</p>	<p>Loi de 1967 sur les parcs nationaux; Loi sur la chasse et la protection de la flore et de la faune sauvages; Règlement de 1972 sur le transfert de certaines espèces d'oiseaux</p>	<p>Loi prévoyant des mesures spéciales pour préserver des caractéristiques historiques naturelles des villes anciennes; Loi sur la conservation des espaces verts dans les zones urbaines</p>
<p>MALAISIE</p> <p>a) Il existe une disposition constitutionnelle en la matière</p> <p>b) Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement/Division de l'environnement (DE)</p>	<p>Le Directeur général de la DE est habilité, par la Loi de 1974 sur la qualité de l'environnement, à exiger la présentation d'une déclaration des effets sur l'environnement de la part de tout demandeur d'une licence; Loi No 64 de 1967 sur les établissements et équipements industriels; Loi de 1975 sur la coordination industrielle</p>	<p>Loi de 1967 sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire</p>			
<p>NEPAL</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Division de l'environnement et de la gestion du Ministère des forêts</p>	<p>Aucune procédure formelle</p>		<p>Loi sur la nationalisation des forêts privées; Loi sur les forêts; Loi sur la conservation des forêts</p>	<p>Loi sur la conservation des parcs nationaux et de la faune et flore sauvages; Règles relatives aux expéditions en montagne (article 28)</p>	<p>Loi sur la conservation des monuments anciens; Loi d'application de la planification du développement urbain, 2019</p>
<p>NOUVELLE-ZELANDE</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Commission de l'environnement relevant du Ministère de l'environnement</p>	<p>Aucune exigence formelle, mais pour tous les grands projets de développement, il est d'usage que les facteurs environnementaux soient pris en considération</p>	<p>Continental Shelf Act; Marine Pollution Act</p>		<p>Réglementation de la chasse, de la pêche et de l'importation et exportation de peaux et de trophées</p>	<p>Antiquities (Artifacts) Act; Historic Places Act</p>
<p>PAKISTAN</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Ministère du logement et des travaux publics/Division de l'environnement et des affaires urbaines</p>	<p>Aucune procédure formelle, mais la Division de l'environnement et des affaires urbaines procède à une analyse pour chaque projet</p>	<p>La législation fédérale qui a pour but de lutter contre la pollution est suffisamment générale pour comprendre les zones côtières</p>	<p>Loi de 1927 sur les forêts</p>	<p>Législation de protection de la nature</p>	<p>Loi de 1975 sur les antiquités (modifiée en 1977)</p>
<p>PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE</p> <p>a) Les quatrième et cinquième objectifs nationaux et principes directeurs de la Constitution</p> <p>b) Bureau de l'environnement et de la conservation (Ministère de l'environnement)</p>	<p>L'analyse doit être faite pour chaque grand projet avant la mise en oeuvre, selon le projet de loi sur la planification environnementale de 1978</p>	<p>La législation forestière comprend plusieurs lois</p>	<p>Loi de 1974 (modifiée) sur la protection et la réglementation de la faune (réserve naturelle de Fonda); Loi de 1978 sur les zones préservées, Ordonnance de 1966 et Loi de 1974 sur le commerce des crocodiles; Lois sur la protection des crocodiles</p>	<p>Loi de 1974 (modifiée) sur la protection et la réglementation de la faune (réserve naturelle de Fonda); Loi de 1978 sur les zones préservées, Ordonnance de 1966 et Loi de 1974 sur le commerce des crocodiles; Lois sur la protection des crocodiles</p>	<p>Loi sur les biens culturels nationaux; Loi de 1978 sur les zones préservées; Loi de 1970 sur la planification environnementale; Loi sur les infractions pouvant être jugées selon une procédure sommaire</p>

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
<p>PHILIPPINES</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Conseil national de protection de l'environnement (décret présidentiel 1121 de 1977)</p>	<p>Décrets présidentiels 1151 et 1152</p>	<p>Décret présidentiel 1152 (sections 19 et 49)</p>	<p>Décrets présidentiels 389, 705, 1041, 1122, 1151, 1152 et autre réglementations</p>	<p>Décret présidentiel 705</p>	<p>Code philippin des eaux (chapitre 4, article 37); Code de la construction</p>
<p>SINGAPOUR</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Ministère de l'environnement et Ministère du développement national</p>					<p>Preservation of Monuments Acts, 1971</p>
<p>SRI LANKA</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Agence centrale de l'environnement, 1981</p>	<p>Aucune procédure formelle</p>	<p>Crown Lands Ordinance (Part VIII); Maritime Zones Law 22, 1976; Coast Conservation Bill (projet)</p>	<p>Lois sur les forêts</p>	<p>Fauna and Flora Protection Ordinance; Fire Arms Ordinance</p>	<p>Plusieurs lois et ordonnances, par exemple Treasure Trove, Antiquities, Protection of Carriage; Tourist Development Act; Places and Objects of Worship</p>
<p>TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE</p> <p>a) Section 2 de l'article VIII (Dispositions générales)</p> <p>b) Conseil de protection de l'environnement (créé par la loi intitulée Environment/Quality Protection Act)</p>	<p>Une analyse est requise pour les projets financés par les Etats-Unis</p>			<p>Public Law 40-76 (section 5); Endangered Species Act; Weapon Control Act</p>	<p>Trust Territory Code; "Historical Sites and Antiquities" (Chapitre 11 du Titre 77)</p>
<p>THAÏLANDE</p> <p>a) Aucune (une disposition existait dans la précédente constitution du 7 octobre, B.E. 2517)</p> <p>b) Conseil national de l'environnement, créé par la Loi de 1975 sur la préservation de l'environnement national</p>	<p>La loi de 1975 sur la qualité de l'environnement autorise le Conseil national de l'environnement à exiger une analyse</p>		<p>Loi de 1941 sur les forêts; Loi de 1964 sur les réserves nationales forestières; Loi de 1953 sur la réforme agraire et la justice sociale; Loi de 1968 sur la terre, moyen de subsistance</p>	<p>Loi de 1960 sur la protection de la faune et la constitution de réserves naturelles; Avis No 228 du Parti révolutionnaire</p>	
<p>TUVALOU</p> <p>a) Aucune</p> <p>b) Aucun organisme central (les conseils des îles appliquent les règlements administratifs)</p>	<p>Aucune procédure formelle</p>	<p>Aucune réglementation n'existe</p>	<p>Aucune réglementation n'existe</p>	<p>Projet de loi sur les pêcheries, Ordonnance (No 2 de 1975) sur la conservation de la nature</p>	<p>Aucune réglementation n'existe</p>

Source : Extrait de CIESAP, Review and Appraisal of Environmental Situation in the ESCAP Region (1982), Tableau 1.

Activités récentes de conservation du patrimoine en Asie et dans le Pacifique avec l'aide du système des Nations Unies

Pays et No de projet	Titre et durée du projet	Source de financement	Organisme d'exécution	Contribution	
				Organi- sation (5)	Gouver- nement (6)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
dollars E.U.					
AFGHANISTAN					
AFC/75/022	Renforcement des services officiels de protection des monuments historiques (2/77 - 1/82)	PNUD	UNESCO	369 972	291 786
800-AFG-70	Archéologue (expert associé) (1979)	UNESCO/FE	UNESCO	23 000	
C.7472	Services de consultant pour la protection des monuments et des paysages de la Vallée (1973-1974)	UNESCO/PO (programme ordinaire)	UNESCO	26 444	
C.7456	Mission à Hérat - Patrimoine culturel (1975)	UNESCO/PO	UNESCO	6 124	
C.7113	Protection d'Hérat : inventaire des édifices historiques et publication d'une brochure (1978)	UNESCO/PO	UNESCO	11 000	
R.9255	Aide financière pour l'achat d'un camion destiné au chantier d'Hérat (1978)	UNESCO/PO	UNESCO	15 000	
4.121.6	Organisation d'une équipe de jeunes Afghans chargée de faire le relevé et l'inventaire des bâtiments d'intérêt historique à Hérat (1978)	UNESCO/PO	UNESCO	3 000	(en nature)
C.9440	Consultants à Hérat (1981)	UNESCO/PO	UNESCO	4 500	
AFC-72-005	Conservation et utilisation des ressources de la faune sauvage (11/72 - 3/78)	PNUD	FAO	106 988	36 404
AFC-74-016	Parcs nationaux et utilisation des ressources de la faune sauvage (Phase II) (10/75 - 1/78)	PNUD	FAO	223 924	161 539
AFC-78-007	Gestion des parcs nationaux et de la faune sauvage (4/78 - 1/83)	PNUD	FAO	331 096	37 254
BANGLADESH					
BGD-78-018	Aide à l'Académie du Bangladesh pour la construction de théâtres, de musées et de galeries d'art (7/80 - 1/82)	PNUD	UNESCO	205 000	3 669 515
BDG/81/007	Etablissement d'un plan directeur pour la conservation du patrimoine culturel (6/81 - 8/82)	PNUD	UNESCO	94 750	5 931
R.9309	Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel (un mois de travail de consultant) (1977-1978)	UNESCO/PO	UNESCO	7 000	
7125/BGD/16	Mission d'un mois pour aider à installer un laboratoire national de conservation (1978-1979)	UNESCO/PO	UNESCO	2 399	(en nature)
R.9309	Mission pour aider le Département des antiquités du Bangladesh à protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel (1979)	UNESCO/PO	UNESCO	2 330	(en nature)
R.3665	Musée de Dacca (une bourse d'étude internationale de deux mois et demi) (1979)	UNESCO/PO	UNESCO	4 500	
R.3666	Formation des cadres de la Direction des antiquités et des musées (1979)	UNESCO/PO	UNESCO	3 300	
C.9440	Kaharpur Vihara et Khalifatabad : rédaction d'une brochure, voyages du personnel et frais divers (1981)	UNESCO/PO	UNESCO	4 300	
BGD-72-003	Aménagement de l'Institut de recherche forestière à Chittagong (Rapport Oliver : conservation et gestion de la faune sauvage au Bangladesh) (5/73 - 1/82)	PNUD	FAO	994 447	1 213 064
BHOUTAN					
BHU-78-003	Elevage du crocodile (5/78 - 9/79)	PNUD	FAO	5 650	
BIRMANIE					
BUR/78/005	Développement des archives nationales (10/79 - 11/84)	PNUD	UNESCO	717 812	539 292
BUR/78/021	Production de films documentaires (8/80 - 1/82)	PNUD	UNESCO	20 000	2 849
BUR/78/023	Protection et restauration des monuments nationaux (11/80 - 6/83)	PNUD	UNESCO	497 800	325 051
4110 & 4111	Matériel pour la copie des fresques antiques et la conservation des peintures murales (1975 - 1976)	UNESCO/PO	UNESCO	4 000	(en nature)
C.7499	Une grue pour les travaux de réparation de Pagan (1977)	UNESCO/PO	UNESCO	25 000	
C.7125	Achat de matériel pour la restauration et la protection de Pagan (1978)	UNESCO/PO	UNESCO	15 000	
C.4280	Deux consultants en architecture paysagiste/ Bourse d'étude régionale/matériel (1979)	UNESCO/PO	UNESCO	18 300	
BUR-80-006	Protection de la nature et parcs nationaux (4/81 - 1/85)	PNUD	FAO	1 440 850	2 034 794
BUR-81-002	Recherche sur l'élevage du crocodile et gestion (3 ans)	PNUD	FAO	523 000	3 521 460 (monnaie locale)
TCP-BUR-0006 (T)	Formation professionnelle pour l'aménagement de parcs nationaux et de réserves animales (9/80 - 4/81)	FAO/Programme de coopération technique (PCT)	Gouvernement	51 500	
TCP-BUR-0107 (I)	Mission de formulation : projet d'élevage du crocodile (3/81 - 4/81)	FAO/PCT	Gouvernement	7 500	
TCP-BUR-0107 (I)	Mission de formulation : rapport sur l'élevage du crocodile (3/81 - 4/81)	FAO/PCT	Gouvernement	7 500	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
ILES COOK					
CKI-74-004	Archives, ethnomuséologie et gestion des musées	(8/74 - 1/76)	PNUD	UNESCO	2 478
INDE					
IND/68/023	Protection des biens culturels	(12/68 - 7/78)	PNUD	UNESCO	21 391 3 200
IND/72/004	Laboratoire central de conservation - New Delhi	(1973-1974)	PNUD	UNESCO	18 052 (en nature)
IND/75/009	Laboratoire national de recherche pour la conservation des biens culturels	(5/78 - 7/83)	PNUD	UNESCO	436 427 327 904
IND/75/105	Formation aux méthodes modernes de la muséologie New Delhi - deux bourses d'étude pour un cours sur la conservation des biens culturels	(3/78 - 1/81) (1977-1978)	PNUD UNESCO/PO	UNESCO	17 300 1 927 15 000
C.4282/CCH/16	Mission de 11 jours en Inde pour continuer l'étude des mesures à prendre pour la conservation des temples de Puri et de Konarak	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	3 230 (en nature)
-	Mission de 11 jours pour faire des recomman- dations sur la conservation des pierres des temples de Puri et de Konarak dans l'Orissa	(1980)	UNESCO/PO	UNESCO	3 083
IND/75-110	Gestion, recherche et formation professionnelle en matière de conservation de la faune sauvage	(10/76 - 1/79)	PNUD	FAO	14 275
IND-71-033	Elevage de crocodiles au zoo de New Delhi	(6/71 - 1/77)	PNUD	FAO	33 788
IND-72-018	Formation aux méthodes d'élevage d'animaux sauvages	(10/75 - 1/82)	PNUD	FAO	36 000
IND-74-046	Elevage du crocodile et gestion (phase II)	(2/76 - 1/83)	PNUD	FAO	1 174 568 148 052
IND-81-003	Institut de formation professionnelle et de recherche sur la faune sauvage	(1/83 - 6/85)	PNUD	FAO	
INDONESIE					
INS/68/032	Conservation du site et des monuments de Borobudur	(12/68 - 7/78)	PNUD	UNESCO	340 454 1 106 870
303-INS-70	Protection du temple de Borobudur - Jaba (dépenses concernant les travaux préparatoires, le matériel, le contrat principal, les activités publicitaires)	(1972-1981)	UNESCO/FE	UNESCO	5 949 102
P.3.43.1 16 C/5	Services de consultants et matériel pour la protection des monuments	(1972)	UNESCO/PO	UNESCO	30 000
C.7467	Services de spécialistes pour la protection et la mise en valeur des monuments	(1973-1974)	UNESCO/PO	UNESCO	27 055
C.3373	-	(1975)	UNESCO/PO	UNESCO	101 800
C.3373	Protection du monument de Borobudur (dépenses locales, matériel, consultants)/Comité exécutif	(1975-1976)	UNESCO/PO	UNESCO	49 080
R.3480	Formation de spécialistes de la conservation des monuments	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	18 000
-	Borobudur : frais d'exploitation généraux - Borobudur/Campagne (20C/5)/Comité consultatif	(1979-1982)	UNESCO/PO	UNESCO	73 000
INS-73-013	Conservation de la nature et gestion de la faune sauvage	(9/72 - 1/75)	PNUD	FAO	263 398 44 430
INS-78-061	Aménagement de parcs nationaux	(2/79 - 10/81)	PNUD	FAO	733 976 275 468
IRAN					
IRA/68/014	Conservation du patrimoine culturel	(12/68 - 2/78)	PNUD	UNESCO	140 337 10 500
IRA/74/014	Restauration d'Ispahan	(4/74 - 9/74)	PNUD	UNESCO	5 750 9 255
IRA/74/015	Conservation du patrimoine culturel	(12/76 - 2/77)	PNUD	UNESCO	85 000 9 000
IRA/74/016	Développement des musées	(9/76 - 9/78)	PNUD	UNESCO	32 322 100 895
IRA/74/016	Développement des musées	(1975-1979)	PNUD	UNESCO	110 330 66 340
IRA/77/008	Création d'un service de laboratoire pour la restauration et la conservation des manuscrits	(6/78 - 8/80)	PNUD	UNESCO	10
IRA/70/008	Gestion de la faune sauvage et des parcs nationaux	(6/70 - 3/74)	PNUD	FAO	23 775
IRA/72/006	Gestion de la faune sauvage et des parcs nationaux	(5/72 - 8/72)	PNUD	FAO	5 000 2 622
IRA/76/001	Aide pour la protection et la gestion de la faune sauvage	(5/76 - 6/78)	PNUD	FAO	63 446 74 598
REPUBLIQUE KHMERE					
KMR/68/009	Conservation des sites et monuments historiques	(12/68 - 4/71)	PNUD	UNESCO	5 775
KMR/70/004	Conservation des biens culturels	(10/70 - 2/71)	PNUD	UNESCO	32 450
MONGOLIE					
MON/75/001	Développement du tourisme culturel - Restauration du monastère d'Amarbayasgala	(3/78 - 8/83)	PNUD	UNESCO	319 500 1 447 000
No 9129-9132	Matériel et consultant - patrimoine culturel	(1977)	UNESCO/PO	UNESCO	13 400 (en nature)
R.3698	Services de consultant pour conseiller les autorités sur l'organisation et la conduite de travaux de fouille et de conservation à Karakorum	(1981)	UNESCO/PO	UNESCO	7 544
R.3550	Services de consultant pour conseiller les autorités sur la création d'un ... archéologique et ethnologique (...)		UNESCO/PO	UNESCO	7 394
MON/68/002	Développement de la sylviculture	(7/69 - 1/78)	PNUD	FAO	192 961
TCP/6/MON-01-T	Formation de personnel de conservation	(7/77 - 2/78)	PNUD	Gouvernement	29 000

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
NEPAL					
NEP/70/009	Archiviste	(6/71 - 1/79)	PNUD	UNESCO	99 369
NEP/71/006	Développement du tourisme culturel	(8/71 - 1/78)	PNUD	UNESCO	317 089 (en nature)
NEP/74/003	Plan directeur pour la conservation du patrimoine culturel de la vallée de Katmandou	(7/74 - 1/78)	PNUD	UNESCO	205 861 411
C.3375	Protection des monuments et des sites de la vallée de Katmandou au Népal (matériel, consultant, voyages du personnel)	(1976)	UNESCO/PO	UNESCO	14 240
R.9171/9172	Consultant - Plan directeur pour la conservation du patrimoine culturel, vallée de Katmandou	(1977)	UNESCO/PO	UNESCO	17 000
C.7111	Protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la vallée de Katmandou - Voyages du personnel/rédaction d'une brochure sur la vallée de Katmandou	(1978)	UNESCO/PO	UNESCO	7 820
R.9172	Rédaction d'une étude et d'un rapport analysant les grands types architecturaux de monastères (nord du Népal)	(1978)	UNESCO/PO	UNESCO	7 302
C.4280	Vallée de Katmandou - Publication d'un livre/achat de droits de film sur la vallée de Katmandou	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	16 500
C.4274/CCH/16	Lutte contre les glissements de terrain à Swayambhu (vallée de Katmandou) et propositions en vue de l'installation d'un système destiné à prévenir les glissements	(1981)	UNESCO/PO	UNESCO	6 550
R.3693	Mission de consultant pour dresser l'inventaire des monuments et du patrimoine culturel du nord du Népal	(1981-1982)	UNESCO/PO	UNESCO	10 650
NEP/69/002	Gestion de la faune sauvage	(10/69 - 4/74)	PNUD	FAO	139 096
NEP/72/002	Conservation des parcs nationaux et de la faune sauvage	(5/73 - 1/82)	PNUD	FAO	1 116 661 343 917
NEP/73/018	Aide pour la gestion de zoos	(9/74 - 1/78)	PNUD	FAO	24 742
NEP/79/018	Conservation des parcs nationaux et protection de la faune sauvage (phase II)	(7/82 - 12/86)	PNUD	FAO	895 540 13 330 000 (monnaie locale)
NEP/81/001	Reproduction d'espèces menacées en captivité	(8/82 - 12/86)	PNUD	FAO	323 900 5 509 000 (monnaie locale)
PAKISTAN					
C.231	Protection et aménagement du site et des monuments de Moenjodaro	(1976)	UNESCO/FE	UNESCO	400 000
P.3.43.1/16C/5	Programme d'aide au gouvernement pour planifier et exécuter des travaux de protection et d'aménagement de Moenjodaro en site touristique	(1972)	UNESCO/PO	UNESCO	30 000
C.7471	Matériel et services d'experts pour Moenjodaro/y compris Comité consultatif	(1973-1975)	UNESCO/PO	UNESCO	92 044
-	Consultant de l'UNESCO pour le patrimoine culturel de Lahore	(1974)	UNESCO/PO	UNESCO	8 000
C.3365	Matériel pour permettre à un groupe de jeunes archéologues de continuer à travailler au levé des sites du Béloutchistan	(1976)	UNESCO/PO	UNESCO	5 000 (en nature)
C.3374	Protection du site de Moenjodaro : première réunion du Comité consultatif/études techniques	(1976)	UNESCO/PO	UNESCO	25 500
C.7109	Protection de Moenjodaro - Aspects techniques/activités publicitaires/session du Comité consultatif	(1977)	UNESCO/PO	UNESCO	34 900
C.4280	Réunion du Comité consultatif de Moenjodaro - Islamabad/missions de consultants (architectes paysagistes, réunion d'experts sur la conservation des briques)/matériel/divers/frais généraux d'exploitation (campagne de Moenjodaro, 20 C/5)	(1979-1980)	UNESCO/PO	UNESCO	41 000
C.4280	Comité consultatif/architecte-restaurateur consultant pour l'analyse des facteurs de développement du tourisme culturel au Pakistan	(1980-81)	UNESCO/PO	UNESCO	29 018
C.9440	Comité consultatif/Comité exécutif	(1981)	UNESCO/PO	UNESCO	19 300
Obj.7.6/04	Services de consultant auprès des autorités pour le matériel du projet de Moenjodaro	(1981)	UNESCO/PO	UNESCO	2 541
PAK/69/001	Protection et gestion de la faune sauvage	(7/69 - 4/73)	PNUD	FAO	54 550
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE					
PNG/74/029	Aide à l'industrie de la peau de crocodile	(11/76 - 1/82)	PNUD	FAO	1 456 711 1 206 911
PNG/78/040	Aide à l'industrie de la peau de cerf	(5/79 - 5/81)	PNUD	FAO	49 705 264 705
LAOS (République démocratique populaire)					
LAO/72/004	Mise en valeur des forêts	(9/72 - 7/76)	PNUD	FAO	71 534 9 238
PHILIPPINES					
PHI/72/006	Gestion polyvalente et recherche appliquée sur les forêts (rapport de consultant : conservation des parcs nationaux et protection de la faune sauvage aux Philippines)	(12/72 - 1/82)	PNUD	FAO	1 492 265 2 004 037
ILES SALOMON					
SOL/78/003	Collecte des traditions orales et levé des sites archéologiques	(3/80 - 1/83)	PNUD	UNESCO	18 000

1	2	3	4	5	6
SRI LANKA					
SRL/74/023	Tourisme culturel (conservation des pierres, peintures, éclairage)	(9/74 - 1/76)	PNUD	UNESCO	47 395 (en nature)
SRL/79/036	Laboratoire de recherche sur la conservation archéologique	(1/81 - 1/84)	PNUD	UNESCO	133 383 255 459
C.4280	Triangle culturel - Préparation de la campagne	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	7 000
C.4282/CCH/16	Mission à Sri Lanka pour faire des recommandations sur la restauration des fresques de Sigiriya et sur la réparation d'autres peintures endommagées par un cyclone récent	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	2 329 (en nature)
R.9433	Conseiller - Département des antiquités/organisation et installation d'un centre de documentation	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	3 500
C.4280	Triangle culturel : un consultant pour aider à l'identification et à la collecte de biens culturels	(1980)	UNESCO/PO	UNESCO	13 750
7.6. Act.1	Mission de l'UNESCO pour conseiller le Gouvernement sri-lankais sur les aspects techniques de la conservation du patrimoine culturel	(1981)	UNESCO/PO	UNESCO	824
-	Monuments et sites exceptionnels du triangle culturel : réunion d'un groupe de travail/voyages du personnel/consultant/divers	(1982)	UNESCO/PC	UNESCO	13 800
TCP/SRL/8908(T)	Aide pour la capture de buffles sauvages	(1/79 - 8/79)	FAO/PCT		10 000
THAÏLANDE					
R.9111	Film documentaire - Patrimoine culturel (protection et mise en valeur des monuments et du site de Sukhothai)/étude du plan directeur de protection et de mise en valeur de Sukhothai	(1977-1978)	UNESCO/PO	UNESCO	14 400
C.4280	Sukhothai : ouverture de la campagne - voyages du personnel/mise à exécution d'un plan d'action	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	34 000
R.9227	SEAMEO - Cours de formation aux techniques de l'archéologie sous-marine en Thaïlande	(1978)	UNESCO/PO	UNESCO	7 000
C.413-THA-70	Matériel pour le projet d'aménagement du parc historique de Sukhothai	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	28 500
-	Mission d'un mois pour inventorier les monuments de Sukhothai	(1980)	UNESCO/PO	UNESCO	5 150
C.4280	Sukhothai : publicité/subvention/consultant/divers	(1980)	UNESCO/PO	UNESCO	21 520
C.9440	Sukhothai : consultant/publicité/voyages du personnel/divers	(1981)	UNESCO/PO	UNESCO	26 500
THA/77/003	Gestion des parcs nationaux et de la faune sauvage	(1/80 - 1/81)	PNUD	FAO	107 400
VIET NAM					
C.4280	Mission de consultant	(1979)	UNESCO/PO	UNESCO	8 000
C.4282	Publicité : brochure/film sur Hué/services de consultant/voyages du personnel	(1980)	UNESCO/PO	UNESCO	15 420
PROJETS REGIONAUX : ASIE ET PACIFIQUE					
RAS/68/563	Cours régional de formation aux méthodes de protection des biens culturels	(1972-1973)	PNUD	UNESCO	23 625
C.3384	Aide aux Etats membres : protection et mise en valeur du patrimoine culturel (Asie de l'Est, du Sud et de l'Ouest)	(1976)	UNESCO/PO	UNESCO	20 980
C.9440	Asie et Océanie (Inde, Indonésie, Népal, Thaïlande) et SPAPA/consultant	(1981)	UNESCO/PO	UNESCO	12 000
RAS/73/002	Plan directeur pour l'aménagement de Lumbini		PNUD	ONU	876 469 150 000
RAS/72/029	Conseiller régional en gestion de la faune sauvage et de parcs nationaux	(2/73 - 1/75)	PNUD	FAO	30 339
Divers :	<ul style="list-style-type: none"> - Programme régional sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources en faune sauvage pour les populations rurales pauvres de l'Asie et du Pacifique - Programme régional de la FAO (RAPA/FOR/AGDE) : échange régional d'information sur la faune sauvage et les parcs nationaux (rapport Tigre) - permanent (1982) - Programme régional de la FAO (RAPA/FOR/AGDE) : consultation internationale sur les ressources de la faune sauvage pour le développement rural, Hyderabad (Inde), juillet 1980 - FAO/RAPA : programme régional pour l'étude, la gestion et l'élevage de l'antilope cervicapre (1981-1982) 				
FP-0202-73-01	Rapport sur l'état des connaissances relatives aux écosystèmes des forêts tropicales et subtropicales en tant qu'instrument fondamental pour la mise au point des activités de recherche, de formation et de planification intégrée	(11/73 - 6/82)	PNUE	PNUE	212 323
FP-0302-75-52	Services consultatifs régionaux - bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	(9/75 - 12/83)	PNUD	PNUE	1 239 442

1	2	3	4	5	6
FP-0302-77-03	Renforcement des services de la CESAP concernant l'environnement	(6/78 - 12/83) PNUE	CESAP	548 041	
FP-0305-80-03*	Recours à l'information, à l'éducation et à la formation professionnelle pour promouvoir la compréhension des questions ayant trait à la conservation	(1/81 - 12/83) PNUE	UICN	247 500	
FP-0502-74-01	Conservation des mammifères aquatiques	(8/74 - 12/78) PNUE	FAO	277 704	
FP-0502-78-02	Elaboration d'un plan d'action global pour la conservation, la gestion et l'utilisation des mammifères marins	(9/78 - 12/83) PNUE	FAO	164 832	
FP-0502-80-01*	Action visant à encourager la création et la gestion rationnelle de zones côtières et maritimes protégées	(1/81 - 12/83) PNUE	UICN	212 500	
FP-0503-79-04	Incidence de la pollution sur l'écosystème des mangroves et sa productivité en Asie du Sud-Est - phase préparatoire	(9/79 - 12/82) PNUE	FAO	90 904	
FP-0503-79-15	Elaboration d'un programme sur l'environnement du Pacifique Sud-Ouest	(1/80 - 12/82) PNUE	CESAP	322 000	
FP-0503-80-05	Elaboration d'un plan d'action complet pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est	(3/80 - 7/82) PNUE	PNUE	160 175	
FP-0503-82-05	Soutien du PNUE pour le Plan d'action des mers de l'Asie de l'Est	(7/82 - 6/83) PNUE	PNUE	124 500	
FP-0605-74-01	Services consultatifs concernant l'écologie et la conservation des ressources biologiques aquatiques et terrestres, compte tenu en particulier des écosystèmes, des espèces menacées, des parcs nationaux et des réserves naturelles	(4/74 - 12/78) PNUE	PNUE	219 909	
FP-1000-76-01	Activités de protection et d'étude de l'environnement de certains organismes multilatéraux de financement : examen des programmes et de leurs incidences	(8/76 - 7/77) PNUE	IIED	63 652	
FP-1001-79-02	Rédaction d'une déclaration de principes et de directives politiques concernant la prise en considération des facteurs environnementaux dans les activités des organismes de financement du développement	(6/79 - 7/82) PNUE	PNUE	213 069	
FP-1102-76-01	Projets pilotes sur la formation et la gestion écologiques dans les zones de forêts tropicales comme base pour un développement écologiquement sain	(1/77 - 12/83) PNUE	UNESCO	1 146 652	
FP-1102-78-01	Cours international de formation supérieure en gestion de l'environnement organisé à l'intention des pays en développement à l'Université technique de Dresde	(6/78 - 12/83) PNUE	UNESCO	1 227 690	
FP-1102-79-01	Réunion sur le déboisement dans les zones tropicales	(7/79 - 12/82) PNUE	PNUE	259 900	
FP-1103-75-04	Stratégie du programme de conservation et de développement pour la protection des écosystèmes, la promotion et la coordination des activités	(5/75 - 5/79) PNUE	UICN	1 862 369	
FP-1103-78-01	Aide à la Mongolie en vue de la création du parc national du Gobi	(10/78 - 8/83) PNUE	Gouvernement	1 628 374	
FP-1104-75-02	Echange régional d'information sur la faune et la flore sauvages et sur la gestion des parcs nationaux pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Rapport Tigre) (Phases I et II)	(1/76 - 12/81) PNUE	FAO	54 179	
FP-1104-76-01*	Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	(4/74 - 1/83) PNUE	UICN	1 477 101	
FP-1105-80-02*	Stratégies aux fins de la conservation des écosystèmes fragiles, en particulier des écosystèmes côtiers et d'eau douce	(1/81 - 12/83) PNUE	UICN	230 000	
FP-1106-80-03	Réunion d'experts sur une politique mondiale des sols et un plan d'action en vue de l'appliquer	(1/81 - 6/82) PNUE	PNUE	132 800	
FP-1107-79-01	Stages de formation concernant la gestion et l'utilisation rationnelles des bassins fluviaux sur le plan de l'environnement	(2/79 - 12/82) PNUE	PNUE/COM	1 265 954	
FP-1110-79-01	Elaboration d'une stratégie mondiale de la conservation et promotion de son application	(1/79 - 12/81) PNUE	UICN	1 613 878	
FP-1110-80-01*	Surveillance de la faune et de la flore sauvages	(1/81 - 12/83) PNUE	UICN	190 000	
FP-1110-80-02*	Action visant à encourager la conservation de la faune et de la flore sauvages	(1/81 - 12/83) PNUE	UICN	432 000	
FP-1110-80-03*	Action visant à encourager la création et la gestion rationnelle de zones protégées terrestres et d'eau douce	(1/81 - 12/83) PNUE	UICN	280 000	
FP-1110-80-04*	Action visant à promouvoir l'adoption de stratégies de conservation dans certains pays tropicaux	(1/81 - 12/83) PNUE	UICN	300 550	
FP-1110-81-01*	Répertoire mondial des vertébrés	(1/81 - 12/82) PNUE	CITES	20 000	
FP-1110-81-02*	Guide aux fins de l'identification des espèces menacées d'extinction	(2/81 - 12/83) PNUE	CITES	150 500	
FP-1110-81-03*	Conférence internationale sur les réserves de la biosphère, Minsk (URSS)	(6/81 - 4/84) PNUE	UNESCO	660 050	
FP-1110-81-04*	Voyage d'étude consacré aux zones et à la flore et à la faune sauvages protégées en URSS	(6/81 - 12/83) PNUE	UNESCO	297 000	
FP-1110-81-05*	Création de réserves de la biosphère dans les zones arides et semi-arides	(10/81 - 12/83) PNUE	UNESCO	183 500	
FP-1301-78-04	Evaluation des ressources des forêts tropicales	(10/78 - 7/83) PNUE	FAO	277 353	

C : code; R : demande.

* Signalé dans la lettre du PNUE du 12 août 1982.

Ratification des traités multilatéraux et participation aux programmes de conservation de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique

PAYS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
AFGHANISTAN					x									x		x
AUSTRALIE				x	x	x			x	x	x				x(13,16)	x
BANGLADESH						x								x	(x)	x
BHOUTAN														x		
(BRUNEI)																
BIRMANIE	x	x												x		x
CHINE						x				x	x				(0,1)	x
ILES COOK												x				
HONG KONG																
KAMPUCHEA	x	x	x												(x)	
FIDJI															(0,1)	
INDE	x	x	x	x	x	x	x			x	x			x	x(2,3)	x
INDONESIE	x	x				x							x		(1,0)	x
IRAN	x	x	x	x	x	x								x	x(0,0)	x
KIRIBATI												x				
JAPON				x		x			x	x	x				(2,8)	x
LAOS (REP. DEM. POP.)															x(0,0)	
MALAISIE	x	x											x		x(2,1)	x
MALDIVES														x		
MONGOLIE	x														x(0,0)	x
NAURU												x				
NEPAL			x		x	x								x	x(0,0)	x
NOUVELLE-ZELANDE				x					x	x	x				x(5,4)	x
NIUOE												x				
PAKISTAN	x	x	x	x	x	x								x	x(1,1)	x
PAPOUASIE- NOUVELLE-GUINEE						x		x				x			(1,0)	x
PHILIPPINES						x	(s)						x		(1,1)	x
COREE (REP. POP. DEM. DE)												x			(0,1)	x
COREE (REP. DE)															(1,5)	x
SAMOA												x			x(0,0)	
SINGAPOUR													x		(0,1)	
ILES SALOMON												x				
SRI LANKA			x		x	x	(s)							x	(1,1)	x
THAILANDE	x	x				x							x		x(0,1)	x
TOKELAOU												x				
TONGA												x				
TERR. SS TUT. DES ILES DU PACIFIQUE																
TUVALU																
VANUATU																
VIET NAM															(x)	
FRANCE	x	x			x	x	(s)	x	x	x	x				x	x
PAYS-BAS	x	x		x		(s)	(s)				x				x	x
ROYAUME-UNI				x		x	(s)		x		x				x	x
ETATS-UNIS D'AMERIQUE					x	x		(s)	x	x	x					

Sources : IUCN/CEPLA, février 1983; Secrétariat de la CITES, février 1983; Liste des membres de l'UICN, janvier 1983; Bureau régional du PNUE, Bangkok, Asia-Pacific Report 1981, UNESCO

- Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et Règlement d'exécution de ladite Convention (Paris, 1954)
 - Protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Paris, 1954)
 - Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Paris, 1970)
 - Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar, février 1971), état en janvier 1983
 - Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris, novembre 1972), état en février 1983
 - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington, mars 1973), état en février 1983
 - Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 1979)
 - Convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud (Apia, juin 1976)
 - Convention relative à la conservation des ressources biologiques marines de l'Antarctique (Canberra, mai 1980), état en février 1983
 - Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (Washington, décembre 1946), état en février 1983
 - Protocole de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (Washington, novembre 1956), état en février 1983
 - Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud (SPREP)
 - Programme de l'ANASE pour l'environnement (ASEP)
 - Programme coopératif pour l'environnement en Asie du Sud (SACEP)
 - Statuts de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) (Fontainebleau, octobre 1948) et affiliation, état en janvier 1983
- (x) = Affiliation suspendue; les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales
- Comités nationaux du MAB (mars 1982); voir annexe 4 pour les pays où se trouvent des réserves de la biosphère

Situation concernant la protection du patrimoine naturel et culturel par rapport
à la superficie, en Asie et dans le Pacifique

PAYS	Superficie ^{1/} km ²	Aires protégées ^{2/}		Nombre d'aires protégées ^{2/}				Population en 1980 ^{3/} millions (taux de croissance)	Nombre de touristes (milliers) 1979
		km ²	%	PN	RZ	RB	SPM ^{4/}		
AFGHANISTAN	647 497	1 210	0,2	1	3	-	(0)	15,49 (2,5) ^{a/}	37,2
AUSTRALIE	7 686 848	316 595	4,1	218	192	12	3(11)	14,62 (1,2)	793,3
BANGLADESH	143 998	324	0,2	-	4	-	(0)	88,66 (2,8)	57,2
BHOUTAN	47 000	5 250	11,2	-	1	-	(0)	1,3 UN (2,2) ^{ab/}	-
BIRMANIE	676 552	3 139	0,5	-	5	-	(0)	35,29 UN (2,4) ^{a/}	-
CHINE	9 596 961	20 117	0,2	-	49	3	(10)	956,85 (1,4) ^{b/}	-
FIDJI	18 272	53	0,3	-	2	-	(0)	0,62 (1,8)	188,7
INDE	3 129 316	89 010	2,8	22	184	-	(8)	663,60 (2,0)	764,8
INDONESIE	2 027 087	88 624	4,4	10	70	6	(11)	151,89 (1,7) ^{b/}	501,4
IRAN	1 648 000	41 566	2,5	11	13	9	3(0)	38,08 (3,0)	618,1 ^{c/}
JAPON	372 313	23 116	6,2	27	24	4	(3)	116,78 (0,9)	1 112,6
KAMPUCHEA	181 035	107	0,06	1	-	-	(2)	8,87 (1,7) ^{ab/}	-
COREE, REP. DE	98 431	2 371	2,4	11	-	-	(0)	32,37 ^{d/}	-
MALAISIE	329 749	7 568	2,3	12	6	-	(2)	13,44 (2,5)	1 416,4
MONGOLIE	1 565 000	45 791	2,9	1	2	-	(1)	1,67 (2,9) ^{b/}	-
NEPAL	140 797	4 578	3,2	4	3	-	2(2)	14,01 (2,3)	162,3
NOUMEA	19 000	402	2,1	-	4	-	(0)	-	-
NOUVELLE-ZELANDE	268 676	26 274	9,8	59	50	-	(3)	3,10 (1,1)	431,9
PAKISTAN	803 943	4 187	0,5	4	1	1	5(0)	82,44 (2,8) ^{b/}	318,6
PAPOUASIE- NOUVELLE-GUINEE	461 691	119	0,03	4	1	-	(2)	3,08 (2,7) ^{b/}	32,7
PHILIPPINES	300 000	2 424	0,8	7	1	1	(1)	48,40 (2,7)	840,1
SINGAPOUR	581	24	4,1	-	1	-	(0)	2,39 (1,2)	2 247,1
SRI LANKA	65 610	6 078	9,3	5	28	2	(3)	14,74 (1,7)	250,2
THAILANDE	514 000	36 734	7,1	33	24	3	(1)	46,46 (2,3)	1 591,5
TONGA	699	31	4,4	-	5	-	(0)	-	-
SAMOA (0)	2 842	41	1,4	1	1	-	(1)	0,16 (1,3)	22,8
Total				431	674	41	13(61)		

Sources : 1) UN/DPI - A map of the United Nations No 3105, Rev.1

2) United Nations List of National Parks and Protected Areas, 1982 Edition

3) United Nations Statistical Pocketbook, Sixth Edition, 1981

4) UICN/UNESCO/Comité du patrimoine mondial (1982) - The World's Greatest Natural Areas.

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de sites du patrimoine mondial dignes de figurer dans la Liste du patrimoine mondial.

a/ 1979.

b/ Estimation de l'ONU.

c/ 1978.

d/ Estimation pour 1975.

Abréviations

RB - Réserves de la biosphère

RZ - Réserves zoologiques

PN - Parcs nationaux; certains de ces parcs sont aussi des réserves de la biosphère ou des sites du patrimoine mondial

SPM - Sites du patrimoine mondial.